

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature*

TOME CXIII.

Juillet 1760.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Hérétière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant  
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

---

M. D C C. L X.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &  
Approbation du Commissaire Examineur,*

## AVIS AU PUBLIC:

**C**E Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres; par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie; 18 vol. : & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8<sup>o</sup> : nouv. édit. revûe par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux & ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.



LA CLEF  
DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

JUILLET 1760.



ARTICLE PREMIER.

*Contenant une Dissertation en forme de  
réponse sur la nature & les effets de la  
Noix vomique.*

**Q**UE nos Lecteurs nous le passent pour  
cette fois, s'ils trouvent ici une Pièce  
qui peut ne pas intéresser leur curiosité.  
Ce n'est qu'à la prière d'une personne caracté-  
risée que nous nous sommes déterminés à l'in-  
sérer dans ce Journal, à cause du peu d'habi-  
tude où l'on est de faire usage de matières qui  
touchent la Médecine, & sur-tout de celles

A 2                    qui,

#### 4 *La Clef du Cabinet*

comme la présente, sont d'une trempe contem-  
pétive. Voici ce qu'elle offre. Nous laissons à  
ceux de la profession à juger si elle porte sur le  
juste.

Vous avez raison, Monsieur, & je suis de votre  
avis; on ne sauroit trop craindre la distribution  
des poisons, ni prendre trop de précaution contre  
ceux auxquels elle est consiée. L'éclat que vous avez  
fait tout récemment à ce sujet fait l'éloge de votre  
zèle & de votre attachement pour vos Concitoyens :  
mais, prenez-y bien garde, trop d'acharnement vous  
décélèroît, & le Public, qui n'est pas long-tems la  
dupe, verroit à la fin que vous avez plus donné à  
votre humeur qu'à son intérêt. S'il apprend jamais  
que vous l'avez allarmé mal-à-propos & que vous  
avez voulu l'établir le ministre de votre vengeance,  
soyez persuadé qu'il vous pardonnera difficilement :  
Je vous parle à cœur ouvert, & je crois dans ce cas  
répondre à la confiance dont vous m'honorez en me  
consultant sur un fait assez intéressant par lui-même,  
quand il ne le seroit pas encore par ses circonstan-  
ces.

La Noix vomique est-elle un poison ? Peut-on  
sans risque la distribuer ? Voilà, je crois, à quoi se  
réduit toute votre Lettre qui annonce jusqu'où vous  
portez l'excès de la délicatesse, puisque vous ne  
l'avez écrite que pour vous tranquilliser sur le juge-  
ment que vous avez porté à ce sujet. Je ne vous  
dirai pas que vous auriez mieux fait d'attendre pour  
le porter que vous fussiez plus éclairci, & qu'on ne  
sauroit être trop circonspect quand on a à pronon-  
cer sur les intérêts du Public ou la réputation d'un  
de ses membres ; mais, le mal fait, vous prenez la  
voie la plus sûre & la plus courte pour le réparer.  
C'est un trait de Philosophie & presque d'héroïsme.  
Je vais imiter votre franchise, quoiqu'il m'en coûte,  
pour ne pas penser comme vous.

La Noix vomique, Monsieur, n'est pas un poison  
pour les hommes ; Lemery nous en assure dans son  
Traité universel des Drogues simples (a), & l'on  
doit :

(a) Lemery Traité des Drogues simples, page 538.

Soit quelquefois à un Médecin aussi conformé que lui dans la connoissance naturelle & analysée de tous les remèdes ; elle a au contraire, selon lui, une *qualité désertive & dessicative*, étant appliquée extérieurement ; il la regarde aussi comme *alexitaire & alexipharmaque* prise intérieurement ; c'est pourquoi il l'estime propre à résister au venin & à chasser par transpiration les mauvaises humeurs. (b) Voilà des qualités directement opposées à l'idée du poison. Le même Auteur, en donnant dans sa Pharmacopée universelle la Recette de toutes les compositions usuelles, employe la *Noix vomique* dans deux électuaires fameux contre la Peste, savoir l'électuaire de *Ovo de l'Empereur Maximilien* & le même de *Quercetan*. (c) Ce sont-là assurément des autorités respectables & vous ne pouvez guères les accuser d'erreurs ou de surprise. Mr. Lieutaud, premier Médecin de Mgr. le Duc de Bourgogne & des Enfans de France, dans le précis de sa Médecine Pratique, dit qu'on employe quelquefois la *Noix vomique* comme *alexitaire*. (d) Mr. Geoffroy, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, dans son Livre divin de la Matière médicale, regarde en effet la *Noix vomique* comme un poison pour les Chiens, les Chats & presque tous les animaux quadrupèdes : il ajoute même que les Médecins, d'accord sur sa qualité virulente, assurent qu'elle tue les hommes à la dose de deux gros, & conséquemment il s'étonne que quelques-uns l'ayent mise au rang des alexipharmques. L'effet de la *Noix vomique*, dit-il, dans le même Ouvrage, d'après les célèbres expériences de *Wepfer*, est d'exciter des mouvemens convulsifs, l'épilepsie, & même la mort aux animaux, & l'estomach est le siège de ces accidents ; ce n'est point en coagulant le sang, ni en interceptant les esprits animaux qu'elle occasionne la mort, elle ne corrode point l'estomac, & n'y cause aucune inflammation, mais elle irrite les fibres stomachales ; & communiquant cette irritation aux fibres nerveuses, elle occasionne des mouvemens

(b) *Lemery ibidem.*

(c) *Pharmacopée de Lemery, page 662 & 665.*

(d) *Page 178 de l'impression de 1759.*

6 *La Clef du Cabinet*

spasmodiques & irréguliers. Les amers produisent le même effet chez la plupart des animaux. (e) De la connoissance de ce principe, il exhorte les Médecins à ne pas se servir de ce remède *quoiqu'il ne puisse dire qu'il soit nuisible aux humeurs.* Wepfer lui-même assure qu'étant attaqué de la Peste, il a pris avec succès l'électuaire de l'œuf où entre la Noix vomique, & ajoute que dans le même-tems & pour la même maladie on donnoit des Tablettes où ce remède entroit, sans qu'il en résultât aucun dommage. (f) Les Arabes lui connoissoient aussi une qualité alexipharmaque; quelques-uns le donnent dans la fièvre tierce, quarte, & quelques Médecins le regardent comme un souverain remède dans la gonorrhée virulente. (g) Geoffroy, qui rapporte toutes ces autorités, ne conseille cependant pas aux Médecins de se servir de ce remède, *car dans les choses douteuses, ajout-t-il, il faut toujours suivre le chemin le plus sûr.*

Voilà, Monsieur, les autorités les plus authentiques, & vous conviendrez au moins que si la Noix vomique n'est pas un remède usuel & usité, elle est un poison très-douteux. La propriété qu'il semble que quelques Médecins lui donnent d'irriter les nerfs, d'y exciter des convulsions spasmodiques n'est pas si éloignée que vous le penseriez bien de celle que d'autres lui attribuent, de résister au venin & de guérir la Peste. Ce n'est peut être que par des mouvemens de ce genre qu'on peut la regarder comme un alexipharmaque util, & c'est un des effets que produisent les mouches cantharides. Le sel acre & mordicant qu'elles contiennent est un poison vif & pressant quand on en use intérieurement à une dose un peu forte; il occasionne alors la douleur, la phlogose, la fièvre & l'inflammation des viscé-

res;

(e) *Tractatus de materiâ Medicâ sive medicamentorum simplicium historia virtute delectu & usu, Authore M. Stephano Francisco Geoffroy, Doctore Parisiensi, à Regiâ Scientiarum Academiâ, Parte 2a. Sect. 1a. de Vegetabilibus, Art. XXV. de Nuce vomicâ, ligno zelabrino & fabâ Sti. Ignatii, pag. 455.*

(f) *Ibidem.*

(g) *Ibidem.*

res; la vessie éprouve encore plus vivement ces caractères. La dysurie & l'ischurie conséquentes sont un tourment inouï pour celui qui souffre à la fois ces deux symptômes; & la cancrène est presque toujours la fin de l'imprudente administration de ce remède. Mais faudra-t-il pour cela bannir les Cantharides de la Médecine, & doit-on regarder ce remède comme un poison? Non; mille maux qu'il apaise & qu'il guérit le révendiqueroient, sans lui presque tous les apoplectiques mourroient, & les fièvres putrides & malignes ne prennent guères de terminaisons heureuses qu'elles ne soient préparées par ce remède, dont la propriété se faisant sentir aux solides qu'il irrite, qu'il stimule & aux liqueurs épaissies qu'il dissout, remplit en même-tems deux indications, qui du premier coup d'œil paroissent impraticables, & qui ne s'accompliroient pas sans lui. Mais sans faire de plus amples recherches, bornons-nous à ce qui se passe tous les jours sous nos yeux en Médecine, & parcourons seulement la classe des purgatifs; nous verrons que l'abus qu'on en fait ou qu'on peut en faire, rend ces remèdes peut-être plus dangereux que la Noix vomique. Ce n'est pas à vous qu'il faut le dire, & vous le savez sans doute, Monsieur, la gomme gutte, le Jalape, la Scammonée, toutes les résines purgatives, les tithy-males, l'élaterium sont tous d'une administration dangereuse, & deviennent de vrais poisons entre les mains des Charlatans & des Empiriques; l'Aloës qui naturellement est un remède apéritif, tonique, stomachal & alexitaire quand il est donné *en petite dose*, est un purgatif également avantageux quoiqu'énergique *quand elle est modérée*, ou que sa qualité est corrigée par des sels convenables. Mais si on a négligé ces précautions, si on le donne *à trop forte dose ou trop souvent répétée*, à combien de maux ce remède, d'ailleurs bon, n'expose-t-il pas un malade imprudent? Les règles immodérées, les hémorroïdes douloureuses qu'il appelle sans nécessité ne sont que les avant-coureurs des nausées, des vomissemens, des angoisses, des coliques, des flux de ventre opiniâtres, & même des inflammations qu'il excite. Aucun remède peut être ne produit d'effets si différens, & ne demande une main plus délicate

pour

pour son administration ; mais je vous le répète : faut-il bannir l'Aloës de l'usage journalier de la Médecine ; faut-il en ôter les purgatifs molliques, trop violens dans mille circonstances, mais qui ne sont pas moins la ressource & le salut des hydropiques ? Il faudroit pour la même raison bannir les alimens les plus sains, puisque la plupart des hommes en abusent. La Noix vomique est amère & nuit aux animaux quadrupèdes & à la Volaille ; il faut l'éloigner des Troupeaux & des Basse-cours. Mais la Noix vomique, outre qu'elle détruit plusieurs animaux incommodes & dangereux, peut encore être utile à la Médecine ; il ne faut donc pas en interdire l'usage ni la vente, mais dire avec le célèbre Geoffroy : *Non igitur tantæ energiæ medicamentum rejiciendum censemus, sed potius summâ cum cautione & prudentiâ esse administrandum.* ( h ) Quel est le remède qui n'exige pas de la prudence, ou plutôt, vous le savez, Monsieur, de quel remède n'abuse-t-on pas ? Je pourrois en citer quelques-uns dont l'effet est très-pernicieux ; mais à Dieu ne plaise que j'augmente encore des connoissances que la dépravation du siècle n'a rendus déjà que trop parfaites.

*La Noix vomique est un fruit plat, rond ou orbiculaire, large comme un de nos liards, velouté ou lanugineux, de couleur de gris de souris en-dehors, dure comme de la corne en-dedans & de diverses couleurs, tantôt jaune, têt blanc.* ( i ) Je crois, Monsieur, avoir trouvé dans cette description seule la cause principale des dangers qu'il y a de s'en servir. En effet, son velouté réduit promptement en poudre subtile est une éponge divisée, capable de recevoir beaucoup de liqueur & de subir une expansion considérable ; la portion interne est une corne moins expansive ; mais d'une dissolution très-difficile pour ne pas dire impossible. Une portion de ce fruit reçu dans l'estomac en absorbe les liqueurs, détend le viscère, comprime tous les vaisseaux, les irrite & occasionne tous les maux décrits dans les Auteurs. Ces maux communiqués aux nerfs deviennent d'autant plus dan-

geux

( h ) Geoffroy de *materia Medica*, pag. 462.

( i ) Lemery, *Traité universel des Drogues simples*, pag. 538.



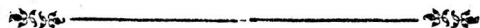
ceux que la cause est plus difficile à détruire; mais ce remède qui est pernicieux, quand il est pris seul, est peut-être susceptible de correctifs, & les fameuses compositions où il entre, doivent être regardées comme le modèle de ceux qu'il peut admettre. La mauvaise qualité de la Noix vomique réside donc dans son expansion & dans la tenacité de sa substance, qui ne permet guères sa dissolution; ce qui lui donne quelque ressemblance, quoiqu'éloignée, avec les champignons & les autres *fungus*, qui malgré cette analogie, s'employent en Médecine & sont encore l'ornement de la délicatesse de nos tables. Mais quel remède donner qui ait le pouvoir d'évacuer promptement la Noix vomique, si on en a trop pris, ou qui ait assez d'énergie pour la dissoudre & en changer la nature? L'*Emétique* produira le premier de ces effets, & je ne connois que les *acides* pour produire le second; les *huileux*, les *graisseux* ne feroient qu'aigrir le mal & augmenter l'expansion, & il ne faut pas confondre les accidents qui résultent de l'impudente administration de la Noix vomique avec ceux que produisent les poisons corrosifs.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis répondre aux demandes que vous me faites sur la nature & les effets de la Noix vomique qui, comme je vous l'ai déjà dit, n'est pas un poison pour les hommes, à moins de donner ce nom à presque tout ce qui nous environne. Je ne voudrois pas pour cela conseiller son usage interne (mais elle est bonne appliquée extérieurement) & je ne conseillerois pas plus, sans de grandes nécessités & sans de sages précautions, celui des purgatifs trop violens ni des vomitifs trop énergiques, & de plusieurs autres remèdes qui se distribuent néanmoins tous les jours chez les Apoticaire.

Abandonnez donc le projet que vous aviez formé de faire déclarer la Noix vomique un poison qu'il seroit défendu de vendre publiquement, à l'instar de l'*Arsenic* & du *Sublimé corrosif*; vous n'en viendrez jamais à bout, & encore moins de rendre suspects ceux qui en vendent. Le silence sur cet objet peut-être déjà poussé trop loin, est le seul parti qui vous convienne, sans quoi vous ferez soupçonner  
de

de l'animosité, & toutes vos démarches pour persuader le public de l'intérêt que vous prenez à sa conservation, tourneroient contre vous; on n'y verroit plus qu'un esprit d'inquiétude & de tracasserie; l'on croiroit même vous faire grace si l'on ne vous prêtoit que ce sentiment.

J'ai l'honneur d'être, &c.



Le Comte de Tressan, Président actuel de la Société Royale de Nancy, prononça le 10. Janvier dernier, l'*Eloge historique de feu Mr. de Maupertuis*. Les caractères de ce Discours nous ont paru tout-à fait propres du genre. Qu'est-ce qu'un Eloge historique? Une sorte de portrait qui se trouve presque un tableau d'Histoire. Il faut porter, dans cette composition des ornemens & de la vérité, des loüanges & point d'enthousiasme, des récits avantageux & point d'éclats. La fonction d'un Secrétaire ou d'un Président d'Académie, n'est pas celle d'un Orateur: il a besoin de moins d'éloquence, & de plus de finesse. S'il doit beaucoup à l'Homme illustre qui n'existe plus, il n'est pas moins redevable au public qui juge tout, qui ne se trompe point, & qui subsiste toujours.

Mr. le Comte de Tressan suit Mr. de Maupertuis depuis l'enfance jusqu'à son dernier moment. Il place successivement dans les plus beaux points de vûe l'Académicien, le Voyageur, l'Homme de Lettres, l'Ecrivain, le François naturel, le Prussien naturalisé, le Philosophe Chrétien: tels sont les traits principaux, & les beautés accessoirs viennent s'y joindre de tems en tems; savoir, les qualités d'ami, d'homme généreux, d'observateur patient, de  
bel

bel esprit, &c. L'Auteur de l'Eloge remplit, de son propre fonds, une tâche qui suppose aussi de grandes connoissances; c'est la Notice sommaire, mais exacte des divers Ouvrages de Mr. de Maupertuis, & c'est ce qui mérite singulièrement l'attention des gens de Lettres. Voici un trait de cet Eloge Académique, c'est le morceau du passage de Mr. de Maupertuis à la Cour du Roi de Pologne Duc de Lorraine. « Aussi digne que Pythagore de trouver des Sages & de converser avec eux, Mr. de Maupertuis eut le bonheur d'en voir un sur le Trône aux pieds duquel je le conduisis. Il admira, dans Stanislas, la fécondité du génie, l'étendue des connoissances, l'élévation d'une ame au-dessus des coups les plus injustes de la fortune. Bientôt il éprouva lui même l'attrait enchanteur qui attache nos cœurs à ce grand Prince; mais lorsqu'il le fut occupé sans cesse à rendre ses Sujets heureux, à prévenir leurs besoins & leur oisiveté, à embellir sa Capitale en l'enrichissant de tous ses revenus; lorsqu'il vit sa main puissante, animer, soutenir & perfectionner les Sciences & les Arts; lorsqu'il entendit sa voix s'élever avec force pour les défendre ou pour parler en vrai citoyen à la Patrie qui l'estima toujours assez pour l'élire, mais qui se montra toujours trop légère ou trop foible pour le servir; lorsqu'il lut les nouvelles Loix que, sous le nom d'un Insulaire, Stanislas propose aux hommes pour les rendre plus sages & plus heureux; pénétré d'une espèce de respect qui tient du culte même; saisi de cet amour qu'inspire la vertu sublime, Mr. de Maupertuis tomba aux pieds de notre auguste

Fondateur: cc

« Fondateur : je le vis baiser avec transport  
 « ces mains dignes de porter les plus beaux  
 « sceptres de l'Univers, & ce fut ce moment  
 « même que Stanislas choisit pour se l'attacher,  
 « en l'admettant dans l'Académie qu'il venoit  
 « de fonder. » Il faudra se ressouvenir, en  
 lisant ce morceau, des divers Ouvrages que la  
 République des Lettres doit au zèle & aux  
 connoissances de Sa Majesté Polonoise; la Ré-  
 p<sup>on</sup>se au Discours de Mr. Rousseau de Genève;  
 la voix libre du Citoyen; son Royaume de Dumog-  
 sala, &c.

## A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus confi-  
 dérable en ITALIE, depuis le  
 mois dernier.*

**R** O M E. La République de Genes est dans  
 une discorde avec le St. Siège qui n'édifie  
 pas beaucoup. Dès le mois passé, nous aurions  
 pû en marquer quelque chose : mais voulant  
 attendre que la cause du trouble fut éclaircie,  
 nous avons remis à ce mois d'en faire le récit.  
 Le Pape sachant qu'au milieu des troubles dont  
 la Corse est agitée depuis 1733, la Discipline  
 Ecclésiastique n'y étoit que trop négligée, a  
 crû en bon Père commun des Fidèles d'y en-  
 voyer un Visiteur Apostolique. Sa Sainteté ayant  
 nommé à cet effet Mr. Cesar Crescence de An-  
 gelis Evêque de Segni, ce Prélat s'est embarqué  
 à Civitta-Vecchia, à bord de deux Frégates  
 qui l'ont transporté à la Plage de la Brunetta.  
 Il sembloit qu'une telle Mission auroit dû pa-  
 roître agréable aux Genoïs, considéré que la  
 Religion

Religion est un puissant ressort pour ramener des Sujets mécontents à l'obéissance de leur Souverain; mais tout le contraire est arrivé. La République s'est élevée contre cette disposition du Souverain Pontife. Le Doge, les Gouverneurs & Procureurs ont publié un Placard surprenant là-dessus, comme on va le remarquer par la Pièce même, dont voici une traduction fidèle.

*Le Doge, &c. ayant été informés que l'Evêque de Segni, Cesar Crescenti de Angelis, étoit arrivé dans notre Royaume de Corse, où qu'il étoit en route pour y arriver contre notre consentement, & malgré notre défense expresse: Nous avons trouvé bon, après mûre délibération, trouvons bon & statuons, de promettre une récompense de six mille écus Romains à quiconque se saisira dudit Evêque, & le livrera à nos gens dans quelque une de nos Places, Garnisons, Tours & Fortereffes, pour qu'il puisse être transféré dans notre Capitale sur le Continent. Défendons en outre à chacun, de quelque rang & condition qu'il soit, d'écouter, ou exécuter en quoi que ce soit, les Décrets, Ordonnances, Mandats & autres notifications, insinuations, injonctions que ledit Evêque auroit la hardiesse de publier dans notre dit Royaume, sous quelque titre que ce puisse être, & principalement sous le prétexte de délégation ou commission à lui donnée contre la coutume. Et pour que cette notre Ordonnance ne soit ignorée de personne, Nous avons ordonné & ordonnons qu'elle soit publiée & affichée dans tous nos lieux de Justice, & autres lieux où il est de coutume. Donnée à Gènes dans notre Palais Royal le 14. Avril 1760. Etoit signé, FRANCISCO MARIA.*

Cette démarche a occasionné un Consistoire secret, que le Pape a tenu le 30. Avril, & l'on pouvoit en attendre un coup d'éclat de la part du St. Siège, puisque l'Écrit des Genoïs porte, comme on peut se le persuader, sur le conflit de Jurisdiction. Mais le St. Père tentant la voye de douceur, n'a rien mis en œuvre jusqu'à présent qui dût les allarmer. Il n'a fait encore que mettre au grand jour le fond du démêlé, dans une Allocution qu'il fit le 5. Mai au Sacré Collège. Cette Pièce est assez intéressante pour en donner aussi une traduction, & la voici.

VENERABLES FRÈRES,

Nous ne croyons pas, qu'il soit nécessaire de Nous étendre beaucoup pour exposer à Vos Fraternités l'état où se trouve l'Isle de *Corse*, lorsqu'au commencement de notre Pontificat Nous tournâmes nos soins, ainsi que notre devoir l'exigeoit, de ce côté-là. Nous nous représentâmes la triste & déplorable situation où se trouvoient plusieurs Eglises, privées de leurs Pasteurs, sujetes déjà à de grands maux & exposées à de plus grands, si par nos dispositions Apostoliques Nous ne cherchions à y apporter du secours. Nous délibérâmes donc d'agir d'une façon convenable à un bon Pasteur, qui a soin d'un Troupeau qui lui est confié, & en même-tems de donner à la Republique de *Genes* des marques de l'affection d'un Père bienfaisant. Nos desseins ne furent pas reçus avec le retour, auquel Nous devions nous attendre. Nous attendîmes donc quelque occasion favorable, & Nous espé-râmes qu'à la fin notre sollicitude ne resteroit pas sans opérer de bons fruits.

Mais le mal s'étendant de plus en plus & s'étant repandu dans presque tous les Diocèses, Nous craignîmes avec raison, que le Juge Suprême ne regardât nos délais comme une indolence & une négligence criminelle dans un Pasteur, chargé de veiller sur ses Oailles. Nous délibérâmes en conséquence avec quelques uns de vos Frères Cardinaux de la Ste.

Eglise

Eglise Romaine, auxquels Nous fimes exposer l'état défiguré où les affaires Ecclésiastiques se trouvoient dans ce pays-là, les plaintes des personnes de tout rang qui s'adressoient à Nous, l'ignorance crasse où l'on y étoit de ce qui concernoit la Foi & les Mœurs, la disette des Prêtres, l'absence des Pasteurs, toutes les calamités enfin que tant de maux devoient occasionner & nous leur ordonnâmes de nous rapporter, après qu'ils se feroient consultés sur tout ceci, les mesures qu'ils croyoient dans le Seigneur, que nous devrions prendre. Aussi longtems, que nous avons pu espérer, qu'en établissant des Vicaires, & les chargeant du soin des ames, on pourroit remédier aux maux de ces Diocèses, Nous nous sommes arrêtés à cette disposition; mais le mal augmentant & voyant qu'à de tels dangers il falloit opposer des remèdes plus efficaces, tous conclurent unanimement, que Nous devions envoyer en *Corse* un Visiteur Apostolique, qui voyant de ses yeux & sur les lieux la situation des affaires, pourroit remédier aux maux présents & passés & feroient les arrangemens convenables pour rendre à ces Eglises leur splendeur si visiblement obscurcie.

Nous approuvâmes un Conseil aussi salutaire & aussi nécessaire, mais pour témoigner à l'illustre République de *Genes* notre bienveillance & notre tendresse paternelle, & afin que les deux Parties réunissant leurs soins l'on retirât tous les fruits, que Nous attendions de cette Mission, Nous ne voulûmes pas laisser ignorer au Doge & au Sénat notre résolution. Nous leur fimes exposer les motifs, qui devoient les porter à favoriser nos vûes, si on les avoit envisagées dans leur vrai jour. Nous fumes trompés dans notre espérance. Il nous couteroit trop de rapporter ici la Réponse que nous reçûmes du Sénat; mais si peut-être elle est tombée entre vos mains, Vous, Vénéralles Frères, vous jugerez facilement par une suite de votre prudence & de votre attachement au S. Siège combien elle a été dure & combien Elle blessé notre Dignité & celle du Siège Apostolique, & combien elle est éloignée de la piété & du respect que les *Genois* avoient toujours eus pour nos Prédécesseurs. Dans cet état des affaires, Nous attendîmes encore de l'ancien dévouement des

**Genois**

Genois pour l'Eglise Romaine, qu'avec la grace de Dieu, ils embrasseroient des sentimens plus sains & qu'ils ne s'éloigneroient pas d'entrer dans un dessein aussi équitable. Rien n'a répondu à notre attente. Nos inquiétudes augmentèrent; Nous nous représentions tant d'Ames rachetées par le Sang de Jésus-Christ, dépourvuës de la parole Divine & du secours des Sacremens; on Nous annonçoit des maux futurs encore plus déplorables; Nous prîmes donc de nouveau les conseils des Cardinaux; Nous adressâmes au Ciel les prières les plus ferventes & ainsi faisant usage de notre autorité Nous nommâmes notre Vénéral Frère Cesar Crescence, Evêque de *Segni*, notre Visiteur, & Nous lui ordonnâmes de partir de *Civitta-Vecchia* & de se rendre en *Corse*, d'où Nous avons appris, qu'il est arrivé heureusement par le secours Divin. Nous ne nous sommes portés à cette démarche que par le soin que nous avons du salut des ames, auquel, sur-tout au défaut des Evêques, Nous devons absolument veiller. Nous avons ordonné à ce Visiteur de ne se mêler uniquement que du Spirituel, de n'entrer dans rien d'autre, de s'abstenir absolument de tout ce qui est relatif aux troubles élevés dans l'Isle; mais de réprimer l'audace, les rapines & les injures faites à la Discipline Ecclésiastique, & de déraciner les mauvaises opinions déjà trop abondamment répandues. Nous pouvons le dire, & Dieu, aux yeux de qui rien n'est caché, le fait; vous ne l'ignorez pas non plus, Vénéral Frères, que dans toute cette affaire Nous n'avons eu pour but que le salut des ames & la gloire de Dieu.

Mais à *Genes*, dès qu'on y eut appris que l'Evêque-Visiteur avoit appareillé de *Civitta-Vecchia* & qu'il alloit en *Corse*, vous savez par quel Edit inouï, dont vous avez vu des Exemplaires, les Doge, Procureurs & Gouverneurs de la République ont tenté de s'élever contre lui d'une façon indigne de la piété d'hommes Catholiques, injurieuse à la Chaire de S. Pierre, à l'honneur & à la Dignité Episcopale, & à Nous, qui occupons, quoi qu'indignement, la place du Prince des Apôtres. Nous ne pouvons qu'avec horreur vous rappeler, que des hommes Catholiques, dans une Ville Chrétienne ont osé décer-



mer une recompense pour ceux qui mettront leurs mains sacrilèges sur un Evêque, décoré par le S. Siège du titre de Visiteur ; ont ordonné de le saisir par tout & de le faire transporter par des cohortes à Genes ; & afin qu'il ne manquât rien à l'insulte, ils ont décrété de rudes peines contre ceux qui obéiront aux Décrets du Visiteur. Nous ne pouvons assez répandre des larmes pour une injure aussi sensible à Dieu, à son Eglise & au Siège Apostolique, & Nous ne voulons rien négliger de ce qui pourra venger son honneur. Aucun travail, aucun peril ne Nous détourneront de la ferme résolution où Nous sommes, de défendre les Droits de l'Eglise & du S. Siège, & Nous rappelant les paroles de l'Apôtre, Nous nous croirons heureux de pouvoir souffrir pour la justice. Comme vous êtes appelés, Vénéérables Frères, dans une partie de notre sollicitude & que Nous connoissons votre sagesse, votre probité & votre expérience, Nous vous avons assemblés ici, pour demander votre avis dans une affaire aussi épineuse, & nous l'entendrons volontiers si quelqu'un d'entre vous a déjà quelque chose de préparé là-dessus. Nous voulons aussi, pour que l'on agisse mûrement dans cette affaire, que vous Nous donniez par écrit vos avis & que vous Nous ouvriez sincèrement ce que vous croirez qu'il est de notre honneur que Nous fassions après la publication d'un Edit aussi indigne. Vous Nous enverrez vos suffrages le plutôt que vous pourrez, & en attendant Nous ne cesserons de conjurer le Très-Haut pour que son Esprit de Sagesse, de Conseil & de Force descende sur Vous ; qu'il dirige vos pensées, & que vous Nous aidiez à Nous présenter comme un rempart pour la Maison d'Israël.

Si la Cour de Rome vouloit prendre au sérieux le Placard de la République de Genes, ne seroit-il pas à craindre pour elle, que faisant revivre sur la Corse des droits aussi réels & peut-être meilleurs que celui des Genoïis, elle ne disposât de cette Isle d'une manière assez convenable aux intérêts de l'Europ. Catholique & au bien des Insulaires ?

L'Infant d'Espagne Duc de Parme, de Plaisance & de Guastalla, y auroit bonne part, suivant des conjectures & suivant un plan peut-être formé dans les espaces imaginaires, quoiqu'on l'attribuë à quelques Cours d'Italie, d'intelligence, dit-on, avec d'autres. Ce Prince acheteroit de la Maison de Modene la Principauté de *Massa-Carrara*, feroit construire un Port à *Massa*, & cette Principauté lui donnant communication avec la *Corse* par les Etats de Parme, il recevroit avec l'Isle le titre de *Roi de Ligurie*. Les mécontents, dit-on, le proclameroient avec joye. Quoiqu'il en soit, Pascal de Paoli, connu pour leur Chef, a trouvé de la protection auprès de la Régence des Deux-Siciles. Elle a accordé à son frère, qui fait à *Naples* des emplettes pour la *Corse*, d'emmener des Artistes & sur-tout des Fonseurs d'artillerie, des Fourbisseurs & des Arquebusiers. Des barques ont aussi chargé il y a plusieurs mois aux petites rades de Naples, des utenciles, des armes & des munitions, qui vraisemblablement étoient pour le compte de Mr. de Paoli & de ses adhérens; car Paoli, on le sait, n'est pas le seul Chef des mécontents Corfes: il est le plus connu parce qu'il tient la campagne. Les autres sont dans les montagnes bien en sureté & bien pourvus de vivres qu'ils tirent de leurs Villages. Il n'y a que l'artillerie qui leur manque.

Mais revenant à la discorde qui s'est élevée entre le St. Siège & la République de Genes, on n'y voit, pour parler ainsi, qu'un feu, mais de difficile extinction. Le 16. Mai on afficha à Rome aux endroits accoutumés, une Lettre en forme de Bref, qui condamne & proscrit l'Édie des Genois contre l'Évêque de Segni, Visciteur  
Apostol-

*des Princes Ec.* Juillet 1760. 19

Apostolique; & ce Prélat ayant débarqué en *Corse*, comme on l'a dit, pour remplir la Mission, il n'a pas fait annoncer son arrivée au Commissaire de la République; les circonstances y étoient contraires. Il s'est adressé à M. de Paoli, en lui envoyant son Secrétaire pour le complimenter. Celui-ci, qui s'y attendoit, renvoya le 27. Avril à l'Evêque Visiteur une Députation de deux Notables ayant une suite, dont l'un, Mr. Joseph de Barbeggy, a fait au Prélat un Discours qui a été imprimé à *Campoloro*, & qui porte ce qui suit.

M O N S I E I G N E U R ,

Son Ex. M. le Général de Paoli, Chef du Conseil Suprême d'Etat, pénétré de la reconnoissance la plus vive & la plus respectueuse de la bonté avec laquelle le St. Père a daigné pourvoir aux besoins spirituels de nos Peuples, en choisissant pour Visiteur Apostolique un Sujet doué de mérites aussi rares, & d'une probité reconnue de tout le monde, se réjouit avec vous du nouveau champ qui vous est ouvert, pour donner un plus beau lustre à vos vertus, & se félicite en même-tems de ce qu'on vous a confié le pouvoir de rétablir la Liberté Ecclésiastique dans un Royaume, où depuis long-tems elle languissoit, opprimée sous le poids de la puissance de nos ennemis.

Nous sommes persuadés, Monseigneur, que qui que ce soit ne pouvoit remplir plus dignement que vous les justes intentions du St. Père, accomplir mieux ses volontés, & maintenir avec autant de prudence l'harmonie nécessaire entre l'Eglise & l'Etat. C'est certainement le seul objet que Sa Sainteté s'est proposé, & c'est la connoissance de vos talens sublimes qui l'a engagé à vous confier une affaire aussi importante. Comme nous ne désirons rien avec plus d'ardeur, que de voir notre Eglise délivrée de tant de scandales qui l'infestent, le Gouvernement ne manquera pas de donner les mains à l'accomplis-

B 2 sement

sément de l'objet que vous vous proposez. Travaillez donc avec toute l'activité possible à exercer l'autorité qui vous est confiée; nous travaillerons de notre côté à vous convaincre de notre obéissance & de notre soumission envers l'Eglise Romaine, dont seule nous reconnoissons la véritable & légitime Souveraineté, & nous chérifflons d'autant plus le respect que nous vouïons à son digne Représentant, que lui seul est l'arbitre de nos cœurs.

Remplis enfin de confiance que sur la reconnoissance de la vérité de ce que nous exposons, on apportera du remède aux desordres qui depuis si long-tems ont scandalisé les peuples, & causé de l'inquiétude au Gouvernement, Nous vous assurons que nous nous estimerons heureux, s'il nous est ordonné de concourir de tout notre pouvoir à rendre plus respectables les ordres que vous jugerez à propos de faire émaner, & à soutenir l'honneur du St. Siège Apostolique, pour lequel notre vénération & notre attachement augmenteront de plus en plus.

**Cette Pièce a été brulée à Genes par la main du Bourreau, & suivie d'abord d'un Mémoire de la République sur son affaire contentieuse avec le St. Siège. Mémoire imprimé, & qui s'exprime d'une manière expliquée. Dans une cause litigieuse qui intéresse des Puissances, un Journal doit tout rapporter.**

Les Ecclésiastiques, porte ce Mémoire, ayant été pour la plupart les principaux auteurs de la révolte du Royaume de Corse & ceux qui l'ont constamment fomentée, la République en a porté plusieurs fois ses plaintes au St. Siège. Les Evêques du Royaume ont fait voir eux-mêmes combien ces plaintes étoient justes & fondées, en recourant aussi plusieurs fois au St. Père pour l'engager à rappeler ces Ecclésiastiques à leur devoir & à défavouer les excès que les Rebelles commettoient à leur insinuation, dans les affaires Ecclésiastiques. Mais ni les représentations de la République, ni les instances des Evêques n'ont servi de rien : tout a échoué vis-à-vis des manœuvres

gres & des ressorts qu'ont fait jouër à Rome les Emisaires des Corfes & leurs Protecteurs.

Il en a résulté ce qu'il étoit aisé de prévoir ; c'est que les Chefs des Rebelles étant encouragés par la tolérance de la Cour de Rome, leurs excès ont toujours été en augmentant. Les Evêques en particulier en ont été si violemment opprimés, que ne voyant aucun fruit des Lettres les plus pathétiques qu'ils écrivoient à tout moment à Sa Sainteté, ils prièrent la République de les appuyer de ses bons offices : & elle exposa enfin la conséquence de ces desordres avec assez de succès pour que le Pape Benoît XIV, de glorieuse mémoire, y fût sensible. Ce Pontife, animé d'un zèle vraiment paternel, travailla à concerter un Bref, qui auroit fait connoître que le St. Siège desaprouvoit entièrement les violences & les attentats que les Rebelles commettoient dans les affaires ecclésiastiques. Mais la mort de ce grand Pontife étant survenuë sur ces entrefaites, & Mr. le Cardinal Torregiani ayant été fait Secrétaire d'Etat, le Bref n'eut point lieu, & les abus augmentèrent au point que Pascal de Paoli, Chef des Rebelles, eut l'audace de s'emparer des biens de tous les Evêques, & de ceux des Ecclésiastiques qui refusoient de prendre part à la révolte. D'où il est arrivé que les revenus épiscopaux & les biens de l'Eglise sont devenus le fonds principal qui a nourri & soutenu la rebellion. Comme ces violences donnoient du scrupule & même de l'horreur à plusieurs particuliers du parti rebelle, leur Chef débita qu'il ne faisoit rien que d'intelligence avec la Cour de Rome. Pour tranquilliser encore mieux leurs consciences, il leur communiqua des Lettres, par lesquelles on l'assuroit que non-seulement le St. Siège ne se prêteroit à rien de ce que les Evêques sollicitoient, mais que son système seroit même assez constant pour que l'on pût le regarder comme une approbation tacite de cette conduite. Néanmoins Paoli ne les persuada pas tous, & il y en eut plusieurs qui craignirent que le St. Père n'ouvrît à la fin les yeux sur de semblables desordres. Alors Paoli, pour faire cesser le murmure qui s'élevoit déjà autour de lui, prit le parti d'envoyer de nouveaux Emisaires à

Rome, & d'y demander, de son propre mouvement, un Visiteur Apostolique.

Ces Emissaires, quoique notoirement rebelles à leur Souverain, n'en furent pas moins bien accueillis par la Cour de Rome. Ils réussirent même si pleinement dans leur mission, que le Pape déclara qu'il avoit résolu d'envoyer un Visiteur Apostolique en Corse; résolution qu'il prit à l'insçu de la République & qu'il se contenta de lui faire notifier.

La République, comme on peut se l'imaginer, fut également surprise & du fond & de la forme de ce procédé, non-seulement à cause qu'un Visiteur Apostolique, dans le cas dont il s'agit, étoit tout-à-fait déplacé, inusité & dangereux, mais aussi parce que la résolution d'envoyer un tel sujet en Corse avoit été prise sans aucun concert ni intelligence préalable avec le Souverain; choses indispensables à tous égards, n'eût-ce été que pour ne pas faire voir aux Rebelles que leurs demandes avoient eu tant de poids auprès du St. Siège, tandis que ses Ministres ne se laissoient toucher ni ébranler par aucune des circonstances fâcheuses dans lesquelles se trouvoient la République & les Evêques.

On prit donc le parti de faire présenter, au mois d'Août 1759, à la Cour de Rome, un Mémoire dans lequel on lui exposa qu'il n'étoit pas possible d'apporter un remède efficace aux maux dont la Corse étoit agitée, à moins qu'on ne se concertât préalablement avec le Souverain; mais que celui-ci y donneroit les mains très-volontiers, & qu'il y coopéreroit toujours de son mieux & avec la plus grande déférence. Au-lieu de la réponse qu'on étoit en droit d'attendre à ce Mémoire, on apprit que la Cour de Rome pensoit sérieusement à faire partir pour la Corse son Visiteur Apostolique: sur quoi la République expédia un Exprès à Rome avec un second Mémoire, que Mr. le Cardinal Impériali remit au Cardinal Secrétaire d'Etat, & qui étoit accompagné d'un Billet en date du 20. Septembre. Elle y témoigna de la manière la moins équivoque qu'elle ne consentoit absolument point à l'envoi du Visiteur Apostolique.

Le Cardinal-Secrétaire d'Etat ne fit pas plus de cas du second Mémoire que du premier, & ne laissa aucun

aucun lieu d'espérer que les raisons qui y étoient contenues pussent l'engager à se désister de l'envoi de ce Vifiteur. Il ne parut pas même changer d'avis là-dessus un instant, malgré une négociation qui s'établit entre Mr. le Cardinal Delci, Doyen du Sacré Collège & le Ministre de la République qui réside à Rome; négociation tendant à faire un arrangement, au moyen duquel les Evêques de Corse s'occupant uniquement du Spirituel auroient pu pourvoir à tous les besoins qui les concernent dans leurs Diocèses respectifs, & auroient eu l'autorité de députer des Vicaires capables avec la même faculté pour les choses spirituelles, sans que la République fût même intervenüe en aucune façon dans le choix de ces Vicaires.

Ce nouveau projet auroit toutefois été poussé si loin que la République ayant déjà dit qu'elle s'y prêteroit volontiers, comme à tout autre qu'il plairoit à Sa Sainteté de lui proposer, Mr. le Cardinal Delci suggéra que pour en assurer mieux l'exécution, il seroit à propos que les Evêques de Corse écrivissent tous à Sa Sainteté s'ils étoient dans l'intention de s'y conformer. Cela fut arrêté; & Mr. l'Evêque de la Bastie ayant écrit le premier, Mr. le Cardinal Delci en parut content, & dit qu'il falloit attendre les Lettres des autres pour les présenter toutes ensemble à Sa Sainteté.

La République commençant donc à se flatter que la paix & la bonne intelligence pourroient se rétablir entre la Cour de Rome & elle, si-non par un effet du penchant du Cardinal-Secrétaire d'Etat, du moins par l'entremise du Cardinal-Doyen, elle se félicita dans une autre affaire d'une espèce différente qui avoit été confiée à un autre Prélat illustre, & elle crut également que celle-ci alloit être terminée.

Mais au-lieu de cela, dès que l'on sût à Rome le naufrage des deux Frégates, que la République avoit armées dernièrement contre les Turcs (malheur dont on n'auroit jamais crû que le Pavillon Romain eût profité pour insulter, par un débarquement frauduleux & clandestin, des Etats avec lesquels il n'est point en guerre) il fut résolu d'exécuter l'envoi du Vifiteur Apostolique. Malgré les négociations sur la  
bonne

bonne foi desquelles la République se reposoit, sans avoir donné aucune réponse à ses Mémoires, sans lui avoir fait la moindre participation de cette démarche, la Cour de Rome a fait partir de sa Capitale l'Evêque de Segni, nommé César Crescenzio de Angelis, sujet déjà fort suspect par lui-même à la République; & afin qu'il ne manquât rien à ce qui caractérise une entreprise aussi irrégulière, ce Prélat n'a pas dédaigné de se travestir, de changer de nom, de se faire accompagner par un Religieux habillé en Armenien, & de sortir de Rome sous le plus grand secret & à la faveur des ténèbres de la nuit. Enfin il s'est embarqué à *Civita-Vecchia*, où il a trouvé deux Frégates du Pape qui l'attendoient.

Des Navigateurs rapportent que quand ces Frégates ont paru à une lieue de la plage de Corse, nommée la *Brunette*, les Rebelles lui ont envoyé quatre Chaloupes, qui ont sans doute reçu sur leur bord l'Evêque & sa suite : que ces Chaloupes ont été saluées majestueusement par le canon des Frégates du Pape lorsqu'elles s'en sont séparées; & que la mousqueterie des Rebelles a rendu les mêmes honneurs au Visiteur Apostolique, lorsqu'il a mis pied à terre & qu'il s'est trouvé au milieu des gens à qui il a été envoyé & adressé malgré la volonté manifeste de leur Prince & malgré les représentations réitérées qu'il a faites pour que Sa Sainteté voulût bien ne pas autoriser leurs vûes par une semblable disposition.

Tel est le Mémoire des Genoïs. Ce qui a été mis en œuvre par eux contre l'Evêque Visiteur Apostolique en *Corse*, de se saisir de sa personne, n'a pas été sans représailles du côté de Mr. de Paoli. Il s'est porté jusqu'à mettre à prix la tête du Doge & celles des Sénateurs; & pour témoigner le mépris qu'il faisoit de leurs personnes, il n'a fixé qu'à dix écus Romains la récompense pour chaque Chef. Le public regardera ceci comme un jeu. Le fond en est cependant très-sérieux. Le Pape, dans un Con-

sistoire



histoire particulier de neuf Cardinaux & de plusieurs Théologiens, a fait examiner la conduite des Genoïis envers le St. Siège. Il a été résolu de leur envoyer un Bref hortatoire. Conséquemment le Secrétaire d'Etat l'a expédié à l'Archevêque de Genes pour le Gouvernement de cette République. On y prie le Doge & les Sénateurs de vouloir bien révoquer leur Edit fulminant contre Mr. d'Angelis Evêque de Segni. On y assure « que ce Visiteur Apostolique est en Corse, dans les instructions qui lui ont été remises, n'est chargé d'aucune affaire politique; que bien loin d'y fomenter les mécontents, il n'a ordre que de les rappeler à la religion, & par conséquent à leurs devoirs envers l'Etre Suprême & envers leurs légitimes Souverains. »

Cette voye n'a rien opéré sur l'esprit du Sénat de Genes. Le Bref du St. Père lui ayant été présenté solennellement par l'Archevêque le 18. Mai, il en a paru au contraire irrité; puisque dès le 23. il a fait afficher un second Edit portant confirmation du premier, & condamnation de la Lettre donnée par Sa Sainteté sur le second. C'est là une démarche qui ne peut qu'être bien douloureuse à Sa Sainteté, & bien difficile à passer. Aussi a-t-on dressé un Mémoire destiné pour toutes les Cours Catholiques & où les motifs du St. Siège sont exposés clairement. Il y est prouvé, entre autres choses, que les Genoïis ont tort de défendre l'entrée d'une Isle de leur domination à qui bon leur semble. La Cour de *Turin* a déjà desapprouvé hautement la conduite violente des Genoïis & a fait offrir à l'Evêque Visiteur les Ports de la Sardaigne. Le Gouvernement de *Luques* de son côté a fait bruler

bruler par la main du Bourreau l'Edit violent de la République de Genes contre ce Visiteur, pour raison, que sans lui demander aucune permission, elle l'a fait publier & afficher dans tous les lieux de la juridiction des Lucquois.

Il seroit assez singulier si deux Etats si pacifiques de l'Italie y excitoient une guerre. Ils veulent, comme on l'assure, mettre sur pied chacun un nombre de troupes, dans la chaleur où ils sont de leur différend. De grandes Puissances font attention sur les suites qu'auroit cette guerre. L'Evêque de Laon, Ambassadeur de France, a reçu ordre de la Cour d'interposer ses bons offices pour l'empêcher, & pour que le Pape ne prenne aucune résolution tendant à lézeler les droits des Souverains. Le Cardinal Alexandre Albani a reçu aussi de la Cour de Vienne réponse à une Lettre qu'il y avoit envoyée sur cette affaire contentieuse. Cette Lettre, consolante pour Sa Sainteté, porte que Leurs Majestés Impériales concourront en tout, afin que le St. Siège jouït de ses droits. Enfin, des Puissances paroissent jeter les yeux sur les efforts des Genoïis pour conserver la *Corse*, qu'ils n'ont possédée jusqu'à nos jours que pour la rendre déserte, en ruiner les Ports & la dépouïller des avantages que sa situation lui donne pour le commerce. « L'Isle de *Corse* (c'est ici ce que  
 » marque une personne qui en connoit parfaitement la qualité du terrain) pourroit nour-  
 » rir au-delà de 500000 familles, si seulement  
 » elle étoit cultivée dans les endroits qui en  
 » sont fertiles. Elle auroit des huiles excellen-  
 » tes abondamment, des fruits de toute espè-  
 » ce, de très-bons pâturages. Elle a des bois  
 » on ne peut pas meilleurs pour la construction

des Vaisseaux, du sel, des mines de fer &c. « Les bestiaux manquent cependant dans cette « Isle; on n'y voit point de chevaux; le peu « qu'on peut y rencontrer sont sauvages. Un ha- « bitant y manque de la plûpart des choses « nécessaires à la vie; il est sans armes, il n'a « pas même une barque sans avoir dû ou l'a- « cheter ou la prendre. »

Du narré que nous venons de faire, on voit que tout s'embroûille de plus en plus à *Genes*. Le Sénat y paroît irréconciliable avec la Cour de Rome; il arme; il se prépare contre les Mécontents de la *Corse*; il a ouvert une souscription de seize millions de livres à dessein de les réduire; il fait saisir tous ceux qui parlent indiscrètement sur les affaires de la conjoncture où il se trouve. C'est ainsi un Etat en crise violente; ce qui ne peut pas être de longue durée.

Le Chevalier de St. Georges, dont on pensoit à toute heure annoncer le trépas, & pour lequel on faisoit déjà les préparatifs des funérailles, est autant que rétabli. Il s'est levé le 15. Mai pour la première fois depuis quarante jours qu'il gardoit le lit.

NAPLES. On en est constamment dans le Royaume des Deux-Siciles à tenir les troupes en haleine & la marine en bon état. Les 6000 hommes dont nous avons dit qu'on alloit augmenter les troupes du Roi, seront à la disposition du Roi d'Espagne. Ensuite d'ordre de ce Monarque on a embarqué pour *Barcelonne* tous les boulets d'un certain calibre qui étoient à *Naples*; on y a transporté aussi de l' Arsenal beaucoup de petites pièces d'artillerie & d'attrails de guerre. Une somme de trois millions d'écus est au contraire arrivée d'Espagne au trésor. royal.

royal. C'est un présent de Sa Majesté Catholique, qui conserve l'affection qu'il a toujours témoignée pour les anciens sujets. Cet argent est destiné à la réédification du Palais de *Caserte* & aux réparations de quelques Édifices de *Naples*.

Huit Navires de la grande Flotte d'Espagne arrivent à la Baye de *Naples*, pour y prendre le Prince premier né & le transporter en Espagne. Les Corsaires de Barbarie infestent de nouveau les mers du Royaume; on leur donne la chasse autant qu'il est possible.

Les autres Etats d'*Italie* ne présentent rien de fort intéressant.

## E S P A G N E.

Le Marquis della Ensenada, Secrétaire des Dépêches universelles sous le règne précédent, & qui avoit été exilé au Port de *Sainte Marie*, est rappelé, ainsi que nous l'avons déjà marqué. Le 28. Avril il s'est rendu à *Aranjuez* & a eu l'honneur d'y baiser la main du Roi. Il y a apparence que ce Seigneur remplacera le Ministre actuel de la Marine & des Indes, & qu'il fera chargé du département de la Guerre dont Mr. Wall, Ministre des affaires étrangères, a pris la direction par *interim*. On s'attend que le rappel de Mr. della Ensenada sera suivi de celui de Don Augustin de Oxdenana relegué à *Walladolid*, & de Don Melchior de Macanas, confiné à la *Corogne*.

Le Comte de Aranda est nommé à l'Ambassade de Pologne, Mr. Riela Ministre Plénipotentiaire auprès de l'Impératrice de Russie, & Don Joseph Torrero est désigné pour succéder

du Comte de Maceda dans l'Ambassade à la Cour de Portugal.

La Flotte marchande destinée pour les Indes, n'avoit pas encore mis en mer dans les premiers jours de Juin. Celle des Vaisseaux de la Couronne composée de 48 Vaisseaux de Ligne, dix Frégates & 15 Chebecs, quoiqu'en état de faire voile au premier signal, ne paroît jusqu'à présent avoir aucune destination, tant le secret règne sur les affaires du Cabinet, & sur ce qui pourroit résulter de la médiation du Roi offerte pour la paix entre la France & l'Angleterre; mais on présume que le Comte de Fuentes, présentement à Londres revêtu du caractère d'Ambassadeur à la Cour Britannique, a des instructions particulières sur cet objet.

Ainsi qu'à Naples, les Bâtimens légers courent sus aux Corsaires de Barbarie, qui paroissent de tems à autre à la vûe des Ports du Royaume. Les mers du Portugal en sont aussi infestées. Du reste rien de remarquable pour l'étranger qui soit à rapporter de ce Royaume. Depuis un certain ordre remis dans les affaires tout y demeure tranquille. L'Infant Don Emanuel, oncle du Roi, est rétabli, quoique gardant encore son appartement.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

Q Uoiqu'on avance dans la saison, l'Armée du Roi en Allemagne n'a encore rien opéré d'important, non-plus que celles des Alliés  
da

du Roi & de ses ennemis. On en est toujours à y faire passer des troupes. Pendant tout le mois de Juin il y en avoit en marche, & les derniers Corps autont pû à peine être rendus à leur destination avant le 5. du présent mois de Juiller. Ce retard peut tirer son sujet des diverses négociations de paix qui ont été entamées pendant l'hiver, qu'on a continuées fort avant dans le Printems, & qui n'ayant rien opéré, on est obligé de recourir de nouveau au sort des armes pour se la procurer, mais par une campagne que tout indique devoir être aussi sanglante qu'aucune des précédentes de cette malheureuse guerre. Dans une telle conjoncture, le Roi guidé par les sentimens d'un Roi Très-Chrétien, a voulu dans le commencement de cette campagne, implorer la bénédiction du Ciel sur ses armes. Sa Majesté a écrit en conséquence la Lettre suivante à l'Archevêque de Paris, qui est circulaire pour tous les Archevêques & Evêques du Royaume.

*MON COUSIN. Le maintien de la tranquillité de l'Europe a toujours été le principal objet de mes vœux & de mes démarches. Ce sentiment s'est fortifié par le désir que j'ai de contribuer au bonheur de mes Peuples & de diminuer les charges qu'ils supportent d'une manière digne de leur zèle pour la gloire de mon règne, & de l'amour que j'ai pour eux. C'est pour leur en faire ressentir les effets que je n'ai négligé aucun des moyens capables de déterminer les Puissances, qui m'ont forcé à reprendre les armes, à concourir au rétablissement d'une Paix, dont on pût assurer la durée; mais avant que l'on ait pu parvenir définitivement au but désirable de la Paix générale, la continuation des hostilités des ennemis de la France m'oblige à de nouveaux efforts pour la défense de mes propres Etats & pour soutenir les engagements que j'ai pris avec mes fidèles Alliés. Quelque confiance que j'aye dans la*  
volonté

*des Princes &c. Juillet 1760. 37*

*Volonté de mes troupes, dans leur zèle pour mon service, je n'en dois pas moins implorer le Dieu des Armées, & je vous fais cette Lettre pour vous dire, que je souhaite que vous ordonniez des Prières particulières dans toutes les Eglises de votre Diocèse, pour obtenir du Tout-Puissant qu'il daigne répandre sa bénédiction sur nos Armes & favoriser le succès de mes justes entreprises. Sur ce je prie Dieu, qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 12. Mai 1760.*

*Signé, LOUIS.*

*Et plus bas, PHELIPEAUX.*

Conformément aux souhaits de Sa Majesté, l'Archevêque de Paris a rendu le 29. Mai un Mandement, pour demander à Dieu la prospérité des armes du Roi. Cette Pièce est écrite avec l'éloquence la plus touchante & la plus sensible.

**C**HRISTOPHE DE BEAUMONT, par la miséricorde Divine & par la grace du St. Siège Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, Proviseur de Sorbonne, &c. Aux Archiprêtres de Sainte Marie Magdelaine & aux Doyens Ruraux de notre Diocèse, Salut & Bénédiction.

Il est remis, mes très-chers Frères, de solliciter tous ensemble & avec plus de ferveur que jamais, la protection du Très-Haut en faveur de ce Royaume, qui est notre Patrie, du Monarque qui le gouverne, des Peuples qui l'habitent, des Militaires qui le défendent.

Vous le savez, & mille objets placés sous vos yeux, vous en rappellent sans cesse le souvenir; la France porte le poids d'une guerre longue, sanglante & dispendieuse. Ce fleau aussi ancien que le monde est la suite, la peine, la preuve du péché. Depuis la révolte du premier homme contre le Créateur, les combats sont en quelque sorte l'héritage funeste laissé à tous les siècles & à tous les Peuples. *Les uns, dit St. Augustin, font la guerre par ambition, & les*

*autres*

autres par nécessité. Ceux-là se croient heureux, quand ils règnent sur des Nations qui n'ont pu résister à l'esport de leurs armes ; mais ce n'est-là qu'un brigandage décoré du nom de conquête. Ceux-ci au contraire gémissent toujours, lors même que des raisons indispensables les obligent à prendre la voye des combats, & c'est-là penser en sages, c'est respecter les droits de l'humanité.

Qui peut exprimer en effet le nombre & la grandeur des desastres que la guerre entraîne ? Quels torrens de larmes & de sang inondent les Campagnes & les Villes ? Combien de familles défolées, de Maisons illustres anéanties, de fortunes renversées, de Temples du Dieu vivant détruits ou profanés, de forçats impunis ou même autorisés ? *O s'il nous étoit possible*, dit St. Jérôme à Héliodore, *d'être placés dans un lieu d'où l'on pût découvrir toute la surface de la terre, je vous ferois voir les ruines du monde, les Nations armées les unes contre les autres, les Royaumes qui se choquent & qui se brisent mutuellement. Ici des violences, là des meurtres, ailleurs des Fleuves teints de sang & couverts de cadavres ; par tout l'image de la servitude, de la mort, de l'extinction presque totale & prochaine du genre humain.*

En vous retraçant ces idées effrayantes, nous avons la consolation de vous faire observer, mes très-chers frères, que ce Royaume est gouverné par un Prince sage, modéré, exempt d'ambition, & qui, selon la pensée de St. Augustin, *ne fait la guerre que pour parvenir à la paix.* Au milieu des victoires les plus éclatantes, maître de reculer les bornes de sa domination, combien de fois, dans le cours de son règne, n'a-t-il pas sacrifié les avantages de sa propre gloire au repos de ses sujets ? Avant la guerre présente il a tenté tous les moyens de prévenir l'embrasement, qui désole aujourd'hui l'ancien & le nouveau monde. Troublé dans ses possessions d'Amérique, inquiet, attaqué dans toutes les Mers, il s'est borné, long-tems, à la discussion tranquille des prétentions réciproques ; il a proposé toutes les voyes imaginables de conciliation ; il a dissimulé les entreprises de ses ennemis. Enfin ce n'est qu'après avoir épuisé tous les tempéramens de la négociation qu'il



a déployé les ressorts de la grande puissance dont le Ciel l'a revêtu. Dans la nécessité même de prendre les armes, il s'est constamment souvenu, que *la clémence est l'appui du Trône*, & qu'en qualité de Roi Très-Chrétien, il est l'image vive, permanente & publique de celui qui conserve toujours *des pensées de paix*.

Mais qu'est-il besoin, mes très-chers frères, que nous vous développions les sentimens de notre auguste Monarque ? Vous les connoîtrez vous-mêmes par la Lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire.

Ainsi ce grand Prince ressent vivement les maux de la guerre, & ne combat que dans la vûe de procurer à ses Peuples la jouissance d'un repos fixe & honorable. *Ideo militat, ut peractis sudoribus conquiescat*. Or c'est dans ces circonstances critiques, mes très-chers frères, que nous devons nous étudier à connoître & à remplir tous les devoirs que nous impose le Christianisme. Mais quels devoirs encore ? Ecoutez ce que la sollicitude pastorale nous presse de vous rappeler sur cet important objet.

D'abord ne perdez point de vûe la déclaration touchante & sublime, que l'admirable Martyr St. Justin faisoit aux Empereurs. *Princes*, leur disoit-il, *nous n'adorons que Dieu; mais dans toutes les autres choses nous vous servons avec joye, reconnoissant que vous êtes les Rois & les Maîtres des hommes. . . . .* Nous avons grand soin d'être les premiers à payer les tributs & les impositions publiques, comme Jesus-Christ l'a ordonné.

C'est là, mes très-chers frères, le discours d'un illustre Martyr, d'un Philosophe Chrétien, parfaitement instruit des maximes qui font la sûreté & la gloire des Etats. Maximes clairement énoncées dans les Livres saints & très-expressément recommandées par l'Eglise à tous ses enfans. Aussi les vrais Disciples de Jesus-Christ se piquent-ils encore d'une exactitude parfaite dans l'accomplissement de ce devoir. *Ils sont les premiers à payer les tributs*. Ils observent cette loi, comme Tertulien le disoit des Chrétiens de son tems, *avec autant de fidélité que le précepte qui défend d'usurper le bien d'autrui*. Loin de leur conduite les murmures, les fraudes, les indu-

frères coupables pour se délivrer du fardeau, en appesantissant le joug des autres. Les hommes sincèrement attachés aux biens de la vie future ne voyent, dans les impositions publiques, que la volonté de Dieu, la loi de leur conscience, l'occasion de pratiquer les plus excellentes vertus, l'avantage de contribuer à la défense & à la gloire de l'Etat.

La Religion, mes très-chers frères, n'est pas moins éloquente sur la fidélité qui est due au Souverain dans le service Militaire, & quelles leçons, quels exemples ne pouvons-nous pas encore présenter ici à ceux qui sont engagés dans la profession des armes ! Les premiers Fidèles servoient dans les Armées de l'Empire; ils prêtoient le serment aux Empereurs, même Idolâtres, pourvu qu'on n'exigeât d'eux aucun acte, ni témoignage d'idolâtrie. *Quand l'Empereur Julien, tout Infidèle qu'il étoit, ordonnoit à ses Soldats de marcher en campagne, d'attaquer une Nation ennemie, ils obéissoient aussitôt, dit St. Augustin. . . . Ils se faisoient un devoir d'être soumis au Maître qui leur commandoit sur la terre, afin d'accomplir les volontés du Maître qu'ils avoient dans le Ciel.*

Mais qu'y a-t-il de plus célèbre & de plus instructif en cette matière, que les sentimens de cette brave Légion Thébéene, qui suivoit les Etendars de Maximien ? *Nous sommes vos Soldats, dirent ces Guerriers à l'Empereur, nous vous devons le service; c'est de vous que nous recevons la solde destinée à la Milice Romaine. Nous vous offrons nos bras contre quel qu'ennemi que ce soit. . . . Nous avons toujours combattu pour la justice, pour la piété, pour la défense des innocens, pour le maintien de la bonne foi. . . . Comment pourriez-vous compter sur notre serment, si nous n'étions pas fidèles à notre Dieu, & si nous rompions les engagements que nous avons pris avec lui ?* On voit ici des hommes vertueux, dans qui le Christianisme resserrait les nœuds de l'obéissance qu'ils devoient à leur Maître. Ils n'étoient tentés ni de passer dans le Camp ennemi, ni d'abandonner leur poste, ni de jeter leurs armes. Action lâche & criminelle, que la primitive Eglise punissoit, en excluant même de la Communion ceux qui en étoient coupables.

Non, mes très-chers frères, les emplois de la guerre

ne peuvent être confiés plus sûrement qu'à ceux dont l'Évangile annoblit les vûes, élève les sentimens, étend les lumières, dirige les démarches. Malgré la décadence des siècles, on reconnoît encore cette vérité; on distingue, dans les Corps Militaires, ces Chrétiens édifiants, qui n'aiment que Dieu & leur devoir. On les regarde comme les plus intrépides; les plus fidèles, les plus propres à honorer la profession des Armes. C'est ce que remarquoit St. Bernard, en écrivant aux Chevaliers de la Milice du Temple. *Quand on a l'ame revêtue du bouclier de la Foi, leur disoit-il, tandis que le corps est sous la cuirasse, on est sans crainte & sans péril dans les combats. On ne redoute ni le démon ni les hommes. Comment craindroit-on la mort, quand on désire de mourir? Et que pourroit appréhender, soit pendant la vie, soit à la mort, celui dont Jesus-Christ est la vie, & pour qui la mort est un avantage?* Tels sont les sentimens d'un Guerrier formé sur les loix de l'Évangile. Il porte par tout les vûes de la Foi. Il n'est point attaché à la vie présente; il la consacre volontiers à la défense de sa Patrie, au service de son Prince, à l'accomplissement de ses devoirs. A ces traits vous connoîtrez sans peine le héros Chrétien dont tout le monde admire les talens Militaires, & qui, placé à la tête de nos Légions, leur donne tout-à-la-fois l'exemple de la piété la plus solide & du courage le plus magnanime.

Pour vous, mes très-chers frères, qui n'êtes pas appelés aux emplois de la Milice temporelle, vous n'en devez pas moins concourir au bien public, ni moins combattre les ennemis de l'Etat; mais vos armes sont dans la prière & dans les autres exercices de la piété Chrétienne. *Josaphat chante les louanges du Seigneur, dit St. Jérôme, & le Ciel combat pour lui. Moyse frappe Amalec, non du tranchant de l'épée, mais du glaive de la prière. Voulons-nous donc réparer nos pertes, continué ce saint Docteur, prosternons-nous aux pieds du Très-Haut. . . . Eh quoi! Nous sentons que Dieu est en colère & nous ne pensons pas à l'apaiser. Ce sont nos pechés qui fortifient les Barbares. Ce sont nos vices qui causent la défaite des Armes Romaines.* Ainsi St. Jérôme, dont l'esprit n'étoit insusceptible ni de prévention ni de foiblesse, attribuoit-t-

il aux desordres de son tems les malheurs de l'Empire & les succès des Nations, qui avoient conjuré sa ruine. Ce n'est pas que dans les événemens de la guerre, comme dans toutes les autres révolutions humaines, la Providence n'ait des voyes très-cachées & des conseils très-impénétrables. Quelquefois les vainqueurs ont plus de crimes à se reprocher que les vaincus. Nabuchodonosor & Sennacherib avoient encore plus corrompu leurs voyes qu'Israël & que Juda. Les Conquérens de l'Empire Romain ajoutent la férocité & les violences aux vices de Rome amollie par le luxe. Mais l'Histoire sacrée nous apprend que Dieu châtie ses enfans par le ministère des étrangers; qu'il se sert de ses propres ennemis pour punir les prévarications de son Peuple; que *l'Assyrie est la verge de sa fureur*; qu'il a laissé Jérusalem exposée aux insultes de Tyr & de Sidon. Quels Peuples, mes très-chers frères, & de quels traits ils sont peints dans les saintes Ecritures! *Les Assyriens plus légers que les Léopards, & aussi voraces que l'Angle qui fond sur sa proie, envahissent des Contrées qui ne leur appartiennent pas; font un butin immense, traînent les Peuples en esclavage, triomphent des Rois, détruisent les Villes & les Forteresses. Tyr & Sidon, fières de leur puissance maritime, construisent des Navires sans nombre, soudoyent des troupes étrangères, s'emparent du Commerce des Isles, dépouillent de leurs possessions les enfans de Juda & de Jerusalem, sont une source d'amertume & une épine de douleur pour la Maison de Jacob.* Mais enfin quel est le sort de ces redoutables ennemis, que le Seigneur suscite pour rappeler la Nation sainte aux loix de l'Alliance? Les Prophètes nous le disent encore; ils employent même, pour nous l'expliquer, les termes les plus énergiques. Après avoir servi les vengeances du Dieu d'Israël, Babylone est réduite à l'état de ces Villes infames, dont les noms portent l'exécration de tous les siècles. Tyr & Sidon sont anéanties; on les cherche, & il n'est plus possible de les retrouver.

Les catastrophes, mes très-chers frères, sont consignées dans les monumens de la Religion pour étonner les uns, pour consoler les autres, pour instruire tous les Peuples. Mais quels que puissent être *les conseils de la Divine Sagesse sur les Monarques*

& sur les Empires, nous devons toujours recourir à la prière, quand les maux de la guerre nous affligent. St. Paul nous presse de *prier pour les Rois & pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous puissions mener une vie paisible & tranquille.* Que signifient ces paroles & quels objets embrasse cette prière, à laquelle nous invite l'Apôtre ? Tertulien nous l'apprend dans son Apologétique. *Nous prions, dit-il, pour nos Empereurs, & nous demandons pour eux une longue vie, un Gouvernement stable, une Maison bien affermie, des Armées courageuses, un Peuple vertueux & la paix du monde entier.* L'ancienne Liturgie, attribuée à St. Jean Chrysostome, expose la même pensée. *Nous vous supplions, disent ces Prières publiques, pour nos Empereurs, afin, Seigneur, que vous leur accordiez la puissance, la victoire, la persévérance, la paix, la santé, le salut, & que vous les rendiez supérieurs à tous leurs ennemis.* Enfin dans la célébration de nos saints Mystères, nous demandons aussi pour nos Rois les avantages de la victoire. Nous désirons que Dieu leur donne des armes célestes, afin que la paix des Eglises & de l'Etat ne soit point troublée par les guerres.

Il est donc vrai, mes très-chers frères, que la prière obtient des prospérités temporelles, & en particulier des succès militaires. C'est elle qui donnoit à David la victoire sur tous ses ennemis. C'est par elle qu'on obtient, *que le Seigneur, suivant l'expression du saint Roi lui-même, forme les mains des Guerriers aux combats, & qu'il leur apprenne à manier l'épée.* C'est d'elle sur-tout que viennent la générosité des sentimens, la sagesse des projets, la constance dans l'exécution. Ah ! mes très-chers frères, nous ne pouvons qu'admirer avec St. Ambroise le mot d'un grand Empereur, qui disoit hautement à la tête de son Armée : *Où est le Dieu de Theodose ?* C'étoit-là son cri de guerre, son signal de ralliement, & par-là, continué le même saint Docteur, il monroit la confiance qu'il avoit en Jesus-Christ ; il ranimoit le courage des troupes ; il leur assuroit la victoire contre tous les ennemis de l'Empire.

Nous avons la consolation de voir notre religieux Monarque recourir aussi au Dieu des Clovis & des Charlemagne. *Quelle confiance qu'il ait dans la vo-*

lonté de ses troupes, dans leur zèle pour son service, il reconnoît qu'il n'en doit pas moins implorer le Dieu des Armées; il souhaite qu'on fasse des prières dans nos Eglises pour obtenir les bénédictions du Tout-Puissant sur ses Armes. Entrons, mes très-chers frères, dans des vûes si chrétiennes. Concourons tous ensemble à fléchir la colère du Ciel & à solliciter les dons de sa miséricorde. Vous le savez, l'Eglise, qui selon la belle pensée de St. Ambroise, souffre & travaille en commun, n'est jamais plus forte que quand elle prie en commun. Nous sommes faibles, dit St. Jean Chrysostome, quand nous prions seuls; mais tous ensemble, quel pouvoir n'avons-nous pas sur le cœur de Dieu pour l'attendrir! Réunissons-nous donc en la présence du Seigneur; offrons-lui des vœux pour la prospérité d'une Monarchie, qui a toujours ressentis les effets de sa toute-puissante protection? Mettons dans nos intérêts les saints Martyrs qui ont arrosé nos Provinces de leur sang, & le saint Roi, qui est le père & le modèle des Princes au quels nous faisons gloire d'obéir. Adressons-nous avec une confiance particulière à la très-sainte Mère de Dieu, Patronne de ce Diocèse & Protectrice de tout l'Empire François. Prions sur tout au nom de Jesus-Christ & en union avec Jesus-Christ. Eh quoi! nous sommes lâches, nous sommes tièdes, nous manquons de foi, notre confiance s'affoiblit, tandis, comme l'observe St. Augustin, que Jesus-Christ prie pour nous, prie dans nous & est prie par nous. Il prie pour nous comme notre Pontife; il prie dans nous comme notre Chef; il est prie pas nous comme notre Dieu.

Redoublons d'attention, de ferveur & de zèle, en prononçant dans ces Prières publiques le nom de notre auguste Monarque. Demandons pour lui tout ce qui peut contribuer à son salut éternel & à la prospérité de son règne. Unissons nos prières à celles de la vertueuse Reine, qui leve sans cesse des mains pures vers le Très-Haut. Intéressons le Ciel à la conservation d'un Prince & d'une Princesse dont les vertus répandent tant d'éclat dans la plus brillante Cour de l'Europe. Jettons nos regards sur toute cette Famille Royale, qui fait l'ornement du Trône & la consolation des Peuples. Attendrissions-nous sur les dangers qui ont menacé les jours d'un jeune Prince

Prince, déjà l'amour de la Nation, en attendant qu'il soit la terreur de ses ennemis. Qu'un rejetton si précieux n'ait pas le sort des fleurs de la campagne, qui, selon le langage de l'écriture, naissent & périssent presque dans le même-tems. Que le fils de tant de Rois nous fasse recueillir en sa personne les fruits de l'éducation chrétienne qu'il reçoit des mains de la vertu; éducation toute propre à servir de base & de principe aux leçons qui forment le grand homme.

Ne perdons pas de vûë, dans nos communications avec Dieu, les ames de ceux qui ont versé leur sang pour la Patrie. Hélas! mes très-chers frères, la plupart de ces Guerriers, qui terminent leur carrière sur le champ de bataille, ne laissent presque personne après eux, qui pense à les soulager dans les peines de l'autre vie. Judas Machabée ordonna des prières & fit offrir des Sacrifices pour ceux qui avoient péri dans les combats, afin qu'ils fussent délivrés de leurs pechés. Dirigeons nos sentimens & nos prières vers le même objet. Levons nos mains au Ciel en faveur de ces braves d'Israël, qui ont été comme le boulevard de toute la Nation. Ils furent nos concitoyens, nos amis, nos frères. En brisant les liens qui les retenoient dans cette vallée de larmes, la mort n'a pas rompu les nœuds de la charité qui nous unissoit à eux. Touchés de leur sort, occupons-nous de cette pensée salutaire dont le St. Esprit même fait l'éloge: *Sancta ergo & salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut à peccatis solvantur.*

Enfin, mes très-chers frères, que les circonstances présentes ramènent parmi nous l'esprit de foi & de pénitence, l'amour du devoir, le désir des biens éternels, le dégoût des plaisirs & des vanités du siècle. N'oublions point ce beau mot de St. Augustin, que les maux de la guerre sont pour les gens de bien une source d'humiliation salutaire, une instruction touchante, où l'on apprend à plier sous la main d'un Père qui corrige ses enfans. Quelle que puisse être la suite des événemens, ne perdons jamais cette paix profonde, que Jésus-Christ donne à ses vrais disciples. Mettons toute notre confiance en celui qui est le Maître des Empires &



*Le Roi des Rois, qui frappe & qui guérit, qui donne la mort & qui vivifie, qui, selon son bon plaisir, peut accorder la victoire aux petites comme aux grandes Armées. Nihil interest* dit St. Bernard d'après Jonathas dans le premier Livre des Rois, *apud Omnipotentem Sabaoth, in multis an in paucis dare victoriam.* A CES CAUSES, &c.

On ne peut qu'admirer de si grandes instructions.

II. Le 23. Mai le Parlement de Paris enrégistra un Edit du Roi, portant création de dix-huit cens mille livres de rentes héréditaires sur les deniers provenans du droit établi sur les Cuir. Le capital est reçu à un intérêt annuel de trois pour cent. Ces rentes seront vendues & aliénées par les Commissaires du Conseil du Conseil du Roi, sur les quittances du Garde du Trésor royal, & les Contrats seront passés par-devant tels Notaires que les acquéreurs voudront choisir. Chaque constitution ne peut être moins que de mille livres, lesquelles feront trente livres de rente, & les arrérages des rentes commenceront à courir au profit des acquéreurs, du premier jour du Quartier courant au tems de la date desdites quittances de finances; & ils seront payés de six mois en six mois aux premiers jours des mois de Janvier & de Juillet par le Garde du Trésor royal en exercice, sur les simples quittances des Rentiers, à commencer du premier Janvier 1761. Tant que lesdites rentes subsisteront en tout ou en partie, il sera fait un fond annuellement de trois millions dans l'état de la régie sur les Cuir; & ladite somme sera remise par les Fermiers ou Régisseurs entre les mains des Gardes du Trésor royal, pour être employée par ces derniers au paiement des arrérages & au remboursement des capitaux desdites rentes. C'est en deniers



*des Princes &c.* Juillet 1760. 41

comptans que se fera le remboursement des capitaux, à raison de douze cens mille livres pour la première année, de pareille somme pour les années suivantes, & par augmentation de la somme à laquelle se trouveront monter les ar-rérages des capitaux qui auront été remboursés chaque année. Ensorte qu'il sera employé tous les ans trois millions de fond jusqu'au parfait remboursement desdites rentes, sans pouvoir distraire aucune partie de ce fond, sous quel-que prétexte que ce soit. Les remboursemens se feront aux premiers jours de Janvier & de Juillet de chaque année, par la voye du sort en forme de Lotterie, à commencer en 1762, & ainsi de suite de six mois en six mois : à l'effet de quoi les Contrac-tis de constitution des-dites rentes seront numérotés, & les numéros mis publiquement dans les derniers jours de Juin & de Décembre de chaque année, dans une rouë, en la grande Salle de l'Hôtel de Ville de Paris, pour être tirés de ladite rouë les nu-méros des Contrac-tis jusqu'à concurrence de la somme à laquelle devront se monter les rem-boursemens à faire au commencement du se-mestre suivant : & de chaque tirage il sera dressé procès verbal par le Prévôt des Mar-chands & les Echevins, &c. Ces rentes seront exemptes de la retenuë des vingtièmes, des deux sols pour livre du dixième, & de toutes autres impositions quelconques. Les étrangers sont admis à acquérir ces rentes avec dispense de toute charge. Les propriétaires pourront transmettre leur rente par voye de réconstitu-tion, & le Garde du Trésor royal recevra les deniers des seconds acquéreurs &c.

Il paroît encore deux Ordonnances du Roi  
L'une

L'une concerne les Inspecteurs Généraux des Milices Gardes-Côtes. Sa Majesté jugeant nécessaire pour le bien de son service d'augmenter le nombre de ces Inspecteurs, fixés à deux par l'Ordonnance du 12. Mars 1759, ordonne par le premier article, qu'à l'avenir il y aura trois Inspecteurs Généraux des Milices Gardes-Côtes, l'un pour les Côtes de *Picardie, Normandie & Bretagne*; l'autre pour celles de *Poitou, Aunis, Saintonge & Guienne*, & le troisième pour celles de *Roussillon, Languedoc & Provence*. Les autres articles fixent le genre & l'étendue du Commandement, ainsi que les droits & appointemens attribués à ces Places. La seconde Ordonnance regarde la discipline, la subordination & le service des Maréchaussées de France : elle est divisée en quatre titres, dont le premier concerne la discipline & la subordination des Maréchaussées, le troisième détermine leur service ordinaire, & le quatrième leur service extraordinaire.

III. Si les Armées, toutes à présent en campagne, n'ont fait jusqu'ici aucune expédition remarquable, les Armateurs en mer, les Bâtimens en course n'ont point cessé les leurs. Ceux de *Dunkerque*, entre-autres, prennent un dédommagement ample sur les Anglois des prises qu'ils font vers la Côte de *Bretagne & d'Aunis*. Les deux nommés la *Chevert* & la *Fulvie* ont tiré plus de deux cens mille écus de rançon depuis le commencement du Printems qu'ils sont en croisière dans le Canal d'Irlande. Le Corsaire la *Société*, commandé par le Capitaine Jean Pessley, n'ayant que quatre pierriers & 16 hommes, a fait sur la fin de Mai la prise d'un gros Navire Anglois appelé *Schonyæ*, chargé  
de

de Sucre & d'Indigo, & estimé au-delà de cent mille écus. Cette prise a été amenée à *Dunkerque*. Elle y a excité une émulation incroyable. Il n'y a pas jusques aux Maîtres de barques qui ne veüillent aller, pour s'enrichir aux dépens des Anglois, ayant vû que chaque Matelot du Corsaire la *Société*, a eu seize mille livres pour sa part de la capture qu'il a faite. Les Armateurs de *Bayonne*, de *St. Jean-de-Luz*, de *Toulon*, de *Brest*, de *St. Malo*, de *Marseilles* & autres Ports ont fait de leur côté en moins de six semaines, des prises Angloises au nombre de dix-sept, chargées de toutes sortes de marchandises & denrées, & en ont rançonné plusieurs autres pour des sommes qui vont à plus de quatre cens mille livres. Plusieurs petits combats que nous ne détaillons pas, ont été, comme on peut se le figurer, donnés lors de ces prises faites.

De la *Martinique* on apprend aussi nombre de ces captures sur les Anglois. Nous n'en rapporterons qu'une du Capitaine Mares de Bourdeaux, Commandant d'un Corsaire de cette Isle de douze canons, pour être considérable & pour ses circonstances. Il a pris un *Senaw* Anglois richement chargé & armé de quatorze canons. Ce Capitaine étant venu à l'abordage & s'étant jetté dans le Vaisseau ennemi, s'y trouva seul; il ne perdit point courage; après avoir tué le Capitaine & un autre homme, il remonta sur le Pont & fondit l'épée à la main sur l'équipage, qui, le croyant suivi d'une troupe, s'enfuit par les écoutilles; il les ferma, & ayant eu bientôt du secours, il conduisit sa prise à la *Martinique*. La cargaison de ce *Senaw* est estimée trois cens mille livres. Les affaires en *Amérique* n'empirent

pirent pas. Les Anglois n'y font aucunes tentatives pour y avancer, du moins jusqu'à présent, leurs conquêtes.

On arme à *Toulon* quatre Vaisseaux de guerre & deux Frégates. La Chambre du Commerce de *Marseille*, fait les fraix de cet armement, qui, naturellement sera à son profit.

De l'*Inde* on n'a que des nouvelles favorables, par la supériorité qu'y prennent les troupes du Roi. On en dira quelque chose dans l'article d'Angleterre.

IV. Depuis quelques jours on augure assez bien de la maladie du Duc de Bourgogne. Son état est meilleur, & tout annonce dans les pansemens de sa cuisse, une réparation dont on a lieu d'être satisfait.

V. Les Hambourgeois ont encouru la disgrâce du Roi. Par ses ordres Mr. de Champeaux, fils, en l'absence de son père, a signifié à la Régence de Hambourg, la cessation de tout Traité de commerce entre les Sujets de Sa Majesté & les habitans de cette Ville Anseatique. Il lui a de plus demandé une satisfaction éclatante d'un arrêt mis sur des munitions du Roi. Voici le fait. Ces munitions ont été arrêtées le premier Avril à bord d'un Bateau qui devoit sortir du Port de *Hambourg* & remonter l'*Elbe*; elles ne consistoient qu'en douze uniformes François, un pareil nombre de chapeaux & de fusils, neuf sabres & deux fusils avec de la poudre & des bales. Ces effets, qui furent immédiatement réclamés par Mr. de Champeaux, étoient destinés à équiper douze hommes pour enlever soixante mille livres sterlings qu'un Négociant Anglois nommé *Hamburg* & domicilié à *Hambourg*, avoit reçûs de *Londres*,  
&

& qu'il devoit faire passer sans escorte à *Stade* pour servir à la solde des troupes de l'Armée alliée. Comme la Régence parut ne faire aucune attention aux représentations de Mr. de Champeaux, & qu'elle favorisa le transport de cet argent, la Cour a pris la résolution qu'on a dite, d'annuller son Traité avec cette Régence, & d'une satisfaction sur ce procédé & sur d'autres à peu près de même nature. En attendant, l'ordre est donné d'arrêter & de saisir tous les Navires appartenans aux Hambourgeois qui peuvent se trouver dans les Ports de France, même de courir sus à ceux qui seroient rencontrés dans les diverses mers.

On ne joue pas de grandes Puissances. La Ville de *Hambourg* ne devoit pas avoir oublié son écart envers l'Espagne : il est de fraîche date. Elle fait les mouvemens & les peines qu'il lui en a couté pour se remettre dans les grâces du Roi Catholique. Il ne lui en coutera pas moins sûrement pour regagner celles du Roi Très-Christien. On sait déjà que le Sénat de cette Ville s'étant assemblé immédiatement après la déclaration que lui a faite de la résolution prise contre-elle, il a pris la voye de supplier la Cour de Vienne d'interposer ses bons offices auprès de Sa Majesté Très-Christienne. Un Courier est parti de *Hambourg* à cet effet. Il a résolu encore d'envoyer à *Versailles* une Députation pour tâcher de fléchir le Monarque justement aigri.

VI. Nous avons marqué en son tems que le Roi avoit fait une incorporation de plusieurs Régimens Allemands à son service. Il faut y ajouter à présent, que Sa Maj. a procuré aussi à ces Régimens les moyens de se maintenir en bon état

état par une nouvelle direction. Elle a établi dans chaque Corps un Capitaine commandant les recrues, deux Lieutenans & huit Bas-Officiers pour recruter sans relâche, & par ce moyen entretenir ces Corps. On voit déjà le bon effet de ce réglemeut par les recrues qui arrivent constamment aux Régimens Allemands pour lesquels on les destine.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.*

LE Parlement ayant terminé le 22. Mai les affaires pour lesquelles il a été assemblé, les Commissaires du Roi signèrent au nom de Sa Majesté & en présence des Communes, le Bill pour encourager la sortie du Rhum, celui touchant les élections Parlementaires, trois Bills pour lever trois sommes d'argent pour le service de cette année, & 66 autres Bills publics ou particuliers. Ensuite les Commissaires terminèrent la séance du Parlement par le discours suivant, le Lord Keeper portant la parole.

#### MYLORD ET MESSIEURS.

*Le Roi nous ordonne de terminer cette séance au Parlement. Sa Majesté, pleinement satisfaite de l'acquit de vos devoirs, contente de votre unanimité de zèle pour sa personne, pour son administration, pour la Patrie, met vos dernières marques d'affection au niveau des premières.*

*Votre*

Votre conduite ne lui semble comparable qu'à elle-même.

Sa Majesté nous a commandé de vous dire, que si tout ce qu'elle a fait pour pacifier l'Europe eût été aussi fructueux qu'il étoit réel, son bonheur en ce moment seroit de vous en annoncer le succès : mais des Puissances rivales se sont jointes de la modération de notre Monarque ; elles ont paru sourdes à ses propositions ; elles ont dédaigné ses instances & celles de son bon frère le Roi de Prusse. Du moins, si les démarches de ces deux Souverains ont été stériles, ne leur imputera-t-on pas la continuation des calamités présentes : au sein même des victoires, situation la plus favorable à faire quelques avances avec dignité, ils ont montré que leurs vûes étoient pures, ils ont des preuves éclatantes de leur esprit de paix.

Ces tentatives faites, Sa Majesté se confiant en Dieu, forte de la justice de sa cause, de votre amour patriotique, des ressources immenses qu'il lui a procurées, compte d'obtenir cette campagne comme les précédentes, de glorieux succès, des succès décisifs : elle se flatte de fixer le calme dans ses Etats, d'y rétablir & pour toujours la tranquillité, l'harmonie publique.

Nous avons ordre aussi de vous manifester l'attention prévoyante de Sa Majesté : elle a pourvu & à l'augmentation de ses troupes en Allemagne & à la sûreté de ce Royaume. En vain l'ennemi se hazarderoit il maintenant à prendre terre sur nos Côtes, l'impuissance seroit son partage, il échoïeroit encore avec honte. Jamais la Marine d'Angleterre n'a été plus florissante. Notre dernière victoire, remportée sur la France & à la vûe de ses Ports, en donnant un nouveau lustre

à nos armes , en corroborant , pour ainsi dire ] l'émulation de nos Officiers de mer , énerve totalement cette Puissance. De plus , Sa Majesté a réparti ses Escadres avec tant de prudence qu'elles seront toutes à tout : elles assailliront continuellement les François , elles assureront nos possessions dans les deux Mondes , elles étendront & conserveront nos conquêtes , elles protégeront solidement ( chose essentielle ) le commerce & la navigation des Sujets du Roi.

Puis s'adressant à Messieurs de la Chambre des Communes , le Lord Keeper continua ainsi.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Les Subsidés , dont tous les ordres de l'Etat sont chargés , ont porté quelquefois le trouble & la douleur dans l'ame de notre Monarque : mais la conviction où il étoit que ces impôts seuls pouvoient subvenir aux besoins du Royaume , l'empressement avec lequel vous les lui avez si pleinement accordés , ont dissipé son inquiétude , ont soulagé son cœur. Sa Majesté nous a enjoint de vous remercier en son nom & très-cordialement : elle vous assure qu'aucune des sommes octroyées ne sera distraite de sa primitive destination.

Le Lord Keeper termina ensuite sa harangue par cet avis général.

MYLORDS ET MESSIEURS.

Il ne nous reste plus , pour finir notre mission , que de vous recommander la continuation de cette bonne intelligence , dont le coup d'œil a été si agréable à Sa Majesté , dont les effets lui ont été si utiles , si précieux. Etudiez - vous à main-

tenir.



*des Princes &c. Juillet 1760. 49*

*tenir l'ordre de vos départemens, à secourir les nobles opérations de notre Roi, à pourvoir au bien réel & à la félicité de la Nation. Cette conduite sera, aux yeux de Sa Majesté, la démonstration la plus forte de votre zèle.*

Après cette harangue le Parlement fut prorogé jusqu'au 17. du présent mois de Juillet, qu'il le sera à un tems plus reculé. Dans l'assemblée du Parlement qui vient de se séparer, il a été accordé au Roi pour le service de cette année la somme de quinze millions cinq cens deux mille cinq cens soixante quatre livres sterlings 15 shelings 9 deniers. Les moyens choisis pour la levée promettent quinze millions huit cens cinquante-dix sept cens six livres sterlings 9 shelings 9 deniers. Les choses passeroient encore si de cette énorme somme il n'y en avoit près de la moitié qui ne se leveroit que par emprunt. Cette somme donc étant ajoutée aux huit millions d'emprunt fait dans les derniers jours de l'an passé, on trouve le capital d'une dette contractée en six mois, qui passe toute la masse d'or & d'argent qui circule dans la Grande-Bretagne : Fruit de la guerre déclarée à la France & celui qu'on recueille de la guerre d'Allemagne, pour soutenir le bon frère du Roi.

II. Une multitude de nouvelles de l'Amérique & de l'Inde, la plupart problématiques, remplissent les nouvelles publiques imprimées de Londres. Les captures sur les François dans ces pays, ainsi qu'en Europe sur mer, y sont détaillées ; les chocs, les combats n'y sont pas oubliés : Enfin, si l'on peut en croire à tout ce qui est marqué dans ces nouvelles, il n'y a pas moins de quarante Navires François dont

les Armateurs Anglois ne se soient empatés en moins de six semaines. Prises néanmoins qui ne décident de rien pour les grandes affaires. La Nation Angloise n'en retire rien pour l'aider dans ses avances & dans les fraix qu'elle supporte. Forcée dans son consentement donné par les Communes du Parlement séparé, de continuer à prodiguer sa substance pour voir l'issuë heureuse de cette guerre dont on la flatte, elle se voit, conséquemment aux transports faits pour l'Allemagne, vuide d'hommes, vuide d'argent, & son unique espérance de récupérer le tout réside dans des victoires imaginaires à remporter de l'ennemi. Cette espérance porte encore sur ces grandes expéditions à faire cette année en France : expéditions dont la réussite doit être inmanquable, considéré la Marine Britannique qui n'a jamais été au point de grandeur & de majesté où on la voit de nos jours, comme l'annonce le Discours fait à la séparation du Parlement. On pourroit en convenir, si l'on convenoit en même-tems, que jamais la Grande-Bretagne n'a vû son état dépuisement au point où elle le voit de nos jours. Par l'envoi de troupes en Allemagne, d'artillerie, de munitions de guerre en toutes espèces, d'argent, & par l'envoi des diverses & nombreuses Escadres qu'on est obligé d'entretenir dans toutes les mers du monde. Mais une chose à laquelle on n'a pas fait peut-être grande attention, c'est que l'Angleterre, portant le poids de toutes ces dépenses, devra entrer encore dans un soin bien pénible pour l'Armée des Alliés. Le Duc de Brunswich qui la commande en chef, & auquel les Généraux du Corps Anglois doivent être aveuglément soumis, comme on l'a vû par le

procès

*des Princes &c.* Juillet 1760. 51

procès fait au Général Sackville, a fait connoître à la Cour, que son Armée manque & manquera de viande pendant cette campagne, si l'on n'y pourvoit, & que ce manquement pourroit préjudicier au plan d'opérations concerté pour terminer la guerre cette année. Les coups d'éclat qu'on s'est proposé de frapper conjointement avec le Roi de Prusse dans les diverses parties de l'Allemagne, pourront donc être retardés de cette cause. Les Prussiens, dit Son Alt. Sér., les Hannoveriens, les Alliés, tous ont absolument détruit le gros bétail; & le Roi de Dannemarck, appréhendant pour ses sujets que la trop grande sortie des bêtes à cornes ne fasse tort à l'espèce, les retient dans ses Etats. Quelle seroit donc la nouvelle charge pour l'Angleterre si elle devoit encore fournir l'Armée de viande & la lui envoyer en nature? Mais on peut remarquer sur ce que la Cour de *Copenhague* empêche la sortie du gros bétail de ses Etats, que la Russie & la Suede n'auront pas influé pour peu sur cet article; & peut-être en est-ce un secret du Traité d'alliance dans lequel Sa Majesté Danoise est entrée avec ces deux Puissances. Néanmoins on pensera toujours qu'elle peut l'avoir fait pour ne rien laisser de douteux sur sa sincérité, dans les Cours avec lesquelles elle a pris alliance. Du reste, on ne croit pas devoir appréhender d'autres suites de la part du Dannemarck de cette alliance. Aucuns mouvemens de troupes dans ce pays ne l'indiquent. On n'en apprend uniquement que le Roi est occupé actuellement dans le Duché de *Holstein* à faire la revüe de ses troupes, comme il la fait tous les ans.

On s'étoit bien proposé d'envoyer une Flotte

D 2

dans

dans la mer *Baltique*, quoique le Roi de Danemarck parut s'y opposer, il n'en est plus question à présent.

III. Tous les Conseils roulent principalement sur les affaires présentes & critiques de l'Allemagne. La Cavalerie, l'Infanterie & tout ce qu'on destinoit encore pour ce pays, afin d'y renforcer & d'y pourvoir l'Armée alliée, ont été embarqués successivement ; & à la fin de Juin on comptoit qu'il n'y avoit plus rien à y envoyer. Le Royaume demeure ainsi sans beaucoup de troupes réglées ; les Milices y font par tout leur office. L'*Ecosse* devient aussi comme déserte d'hommes, par le grand nombre qui en est sorti pour l'Armée ; ce qui excite du murmure dans ce Royaume. Il craint de devenir à la suite une Province sujette de l'Angleterre. Mais on murmure par tout de l'inaction du Roi de Prusse. Celle du Prince Ferdinand de Brunswick n'est pas regardée de meilleur œil. Car c'est des coups de la guerre & des coups victorieux qu'il faut attendre une constitution dans la Grande-Bretagne autre que celle où l'on se trouve par l'épuisement ; puisqu'il ne faut plus penser à la paix, si les armes n'apportent du changement dans les esprits. Aussi les ordres du Roi sont envoyés à *Portsmouth* & à *Plymouth* d'y former une Flotte de tout ce qu'il y a de Vaisseaux en état de tenir la mer. L'Amiral Boscawen en a vingt deux & six Frégates sur la Côte de Bretagne, mais l'Equipage de tous ces Vaisseaux y étant attaqué du scorbut, il y a apparence que la plupart, après s'être morfondus dans cette station, seront obligés de revenir dans les Ports du Royaume. L'Amiral Rodney va de nouveau à une croisière

à la hauteur du *Havre*. Son Escadre consiste en quatre Vaisseaux de guerre & quatre Galliottes à bombes & brulots. Le Chef d'Escadre Keppel est maintenant en station avec trois Vaisseaux de guerre sur la Côte d'Irlande à la hauteur du *Cap Clear*. Mais ni ces croisières ni d'autres dans les deux mers, n'empêchent point les Armateurs François de troubler par tout la navigation, d'enlever les Bâtimens de la Nation, & de causer un préjudice très-notable à tous les Sujets commerçans, ainsi qu'à la Couronne.

Les forces qu'on tient dans l'*Amérique* n'y ont encore rien opéré de bon. Tout y va contradictoirement à l'espérance qu'on avoit conçüe de la reddition aux armes Britanniques de la *Guadaloupe* & de *Quebec*. Cette dernière conquête, cette Capitale du *Canada* est rentrée sous le pouvoir de ses anciens Maîtres. Les François s'en sont remis en possession après un combat donné le 28. Avril, & dans lequel les Anglois, aux ordres du Général Murray, ont eu du dessous. Un Exprès dépêché de ce pays en apporta la nouvelle au Gouvernement le 17. Juin au matin, au lieu qu'on attendoit de ses dépêches celle de la Capitulation de Mr. de Vaudreuil avec la petite Armée Françoisè qu'il commande au *Canada*, ou de la prise de *Montreal*. Ces dépêches, qui ne font guères l'éloge de Mr. Murray, portent « que les François « marchant à lui, il n'avoit pas crû devoir les « attendre dans *Quebec*, Ville presque ouverte « par les fortifications ruinées, qu'il n'avoit pas « fait réparer; mais que plein de confiance « dans une bonne réüffite, il avoit mieux aimé « d'aller au-devant d'eux avec sa garnison «

D 3

composée «

25 composée de 3000 hommes de troupes re-  
26 glées auxquels s'étoient joints un bon nom-  
27 bre d'Indiens. Les deux Armées se sont ren-  
28 contrées sur le midi. L'action a été égale-  
29 ment vive & opiniâtre. Celle du Général  
30 Murray, à peu près égale en nombre, a  
31 dû plier, fuir, rentrer dans *Quebec*. Les  
32 François l'y ayant suivie de près sont venus en  
33 faire le siège, & s'en sont rendus maîtres. On  
34 ne fait pas encore si c'est par capitulation  
35 que cette Ville a été renduë. » Quoiqu'il en  
soit c'est peu de chose que *Quebec*. Elle est dans  
un état à devoir ouvrir ses portes à quiconque  
s'y présentera avec des forces; mais il est à crain-  
dre & même comme assuré, que les habitans de  
la campagne & les Indiens qui se sont rangés du  
parti Anglois depuis qu'on s'en est rendu maî-  
tre, retourneront sous les Drapeaux de la  
France; & que pour peu qu'on laisse à Mr. de  
Vaudreuil le tems de s'affermir, il faudra con-  
tre lui des forces au moins du double de celles  
qui l'ont obligé à se retirer en premier lieu  
de *Quebec*. Les forces Britanniques qui sont  
dans l'*Inde* donnent aussi plus d'inquiétude sur  
leurs opérations que d'espoir, à cause d'un  
échec qu'elles y ont souffert le 10. Septem-  
bre dernier, & des suites qui en sont appré-  
hendées. La Cour a fait publier le 31. Mai des  
Lettres qu'elle avoit reçues à ce sujet le 29.  
de l'Amiral Pocock dans cette partie du mon-  
de, avec une relation du combat donné ce  
jour 10. Septembre entre l'Escadre Britannique  
à ses ordres & celle de France commandée par  
Mr. d'Aché. Avant ces Lettres reçues on se  
persuadoit à *Londres* que les forces Angloises  
étoient supérieures dans les mers de l'*Inde*. A  
présent que la victoire n'a pas été de leur côté,

*des Princes &c.* Juillet 1760. 55  
on se persuade qu'il a combattu à forces infé-  
rieures. Voici la relation.

Le premier Septembre ( 1759 ) je mis à la voile, & je dirigeai au Sud pour y établir ma croisière. J'avois dépêché quelques jours auparavant la Frégate la *Revenge* pour la découverte. Le 2. sur les dix heures on découvrit quinze voiles au Nord-Est, & la *Revenge* qui prenoit chasse devant une Frégate qui la poursuivoit. Je ne pus douter que ce ne fut la Flotte Française. Je donnai signal pour tomber sur la Frégate ennemie qui se retira & rejoignit son Escadre. Le vent vint à foiblir, nous n'approchâmes qu'à nuit fermée. La *Revenge* dut se tenir à vue de l'ennemi. Il se fit reconnoître à onze heures du soir. Nous avions le vent sur lui, & le joignîmes le 3. à une heure du matin. Il s'éleva un orage qui dura jusqu'à trois heures. Nous fûmes obligés de mettre à la cappe. Au Soleil levant l'Escadre Française reparut faisant voile au Nord-Est à cinq lieues de nous. A neuf heures elle n'en étoit plus qu'à quatre lieues. Nous étions à la hauteur du Cap *Pedro* à l'Oüest de *Ceylon*. L'ennemi se mit en bataille à l'Oüest Nord-Oüest. Il avoit onze Vaisseaux de Ligne, deux Frégates & deux Vaisseaux d'Hôpital. Faut de vent je ne pus voir mon Escadre en ligne. Le *Tygre* & le *Newcastle* alloient très mal avec toutes leurs voiles. Sur les cinq heures l'ennemi ne nous vit pas plutôt de côté qu'il revira de bord & prit chasse. Sur le signal d'aller après lui, mon arrière-garde devint avant-garde. Nous suivîmes, mais faisant petite route avec toutes nos voiles pour le calme. A dix heures du soir il s'éleva un vent Sud-Sud-Oüest, que nous serrâmes de nos humiers seuls, & nous nous mîmes en ligne. Par ce changement de vent l'ennemi se trouva derrière nous. Un broüillard nous déroba tout-à-coup. Ni cette nuit ni la précédente il n'eut point de signaux que nous pussions appercevoir.

La *Revenge* ayant été inutilement en quête, nous fîmes route au Nord, gardant toujours notre ligne. A huit heures & un quart du matin, la *Revenge* fit signal de quatre Vaisseaux que nous poursuivîmes  
**sans**

sans les pouvoir atteindre. Je fis gouverner au Nord & me présentai devant *Pondichery* le 3. à huit heures du matin. Je ne vis aucuns Vaisseaux en rade; Mais à une heure après midi l'ennemi se montra au Sud-Est. Trois des nôtres compterent treize voiles. Le lendemain nous en vîmes seize. Le vent étant devenu plus fort, nous nous trouvâmes en bataille, l'ennemi venant sur nous. Nous fûmes à distance, mais à vûe jusqu'au 10. à onze heures du matin, que divers viremens & mouvemens empêcherent qu'on ne se joignit. Alors le *Yarmouth* se trouva à portée du fusil de l'Amiral François, qui donna le signal du combat. On canonna de part & d'autre avec beaucoup de furie jusqu'à quatre heures après midi, que l'arrière-garde ennemie fit retraite, en navigeant au Sud Sud-Est. Nous n'étions pas en état d'aller à la poursuite. Le Vaisseau le *Tigre* avoit perdu sa mizaine. Le *Newcastle* n'avoit plus de vergues. Le *Cumberland* & le *Salisbury* ne pouvoient naviguer. Le *Grafton* & l'*Elizabeth* avoient leurs cordages coupés. Le *Wimouth* & le *Sunderland* étoient les seuls Vaisseaux sains. Ils n'avoient point eu part à l'action, parce que Mr. d'Aché avoit commencé avant qu'ils eussent ferré sur la ligne. Pendant la meilleure partie du combat, nous n'eûmes que sept Vaisseaux & huit seulement sur la fin.

L'ennemi continua sa retraite au Sud jusqu'à la nuit qu'il se mit en panne à Strébord. Nous l'eûmes à quatre lieues de distance à la pointe du jour. Le vent étoit Ouest: à notre approche il revira & se mit en panne à bas bord, où il resta jusqu'au soir. Le vent venant à fraîchir, & de l'Est, il remit à la voile; je fis signal de revirer, & fis route au Nord-Ouest avec les petites voiles, le *Sunderland* touoit le *Newcastle* avec des cables. Le *Weymouth* rendoit le même office au *Tygre*, & l'*Elizabeth* au *Cumberland*.

Le 12. à la pointe du jour nous vîmes des Vaisseaux à la rade de Négapatan, sans découvrir s'ils étoient François. Je tervis sur les dix heures du matin à trois lieues du Sud de la rade, & le soir je dépéchai la *Revenge* à *Madras* avec des Lettres pour le Gouvernement & le Conseil. Le 15. au soir je gagnai la rade, en touant sur les ancres. Je suis resté jusqu'au



Jusqu'au 26. occupé à réparer les Vaisseaux. Sortis de la rade à cinq heures du matin, nous fîmes route au Nord, A six heures la *Revenge* rejoignit, amenant soixante-trois hommes appartenans au *Bridgewater* & au *Triton*, lesquels venoient d'être échangés à *Pondichery*, & dix Matelots pris de force pour le service du Roi sur un Vaisseau de la Compagnie. Ce fut un renfort bien utile pour le *Tygre* & le *Newcastle*, qui avoient beaucoup perdu dans le combat. J'approchai le 27. de la rade de *Pondichery*, où je pus voir l'Escadre Françoisé rangée en bataille. Elle étoit protégée du Fort : je n'étois nullement en état de l'attaquer. Je me mis en ordre de bataille pour contenance, nos Huniers sur les vergues, & ne prenant de vent que ce qu'il en falloit pour tenir en ligne.

L'Amiral François fit alors signal de lever l'ancre, & une heure après de quitter la rade : ce qu'il fit en se touant sur ses ancrs. Il avoit onze Vaisseaux & deux Frégates. Nous étions sous le vent, & ils étoient si violemment portés sur nous, qu'en cessant de se touer sur leurs ancrs, ils venoient tomber sur nous debout au corps; & bon gré malgré, il nous auroit fallu livrer bataille vers les onze heures. Mais Mr. d'Aché fit signal d'aller tour près du vent, & tira au Sud toujours en ordre de bataille. De cette manière il fut à quatre lieues de nous contre le vent au coucher du Soleil, après être veau le matin jusqu'à la portée du canon.

Je tins conseil. L'avis fut unanime de ne pas poursuivre, mais plutôt de regagner *Madras*, & en conséquence l'ancre fut jetée le 28. au soir. Je n'ai appris la perte de l'ennemi que par un déserteur qui la fait monter à 500 hommes tant tués que blessés. Ils quitterent la rade de *Pondichery*, ayant à bord Mr. de Soupire, le Brigadier Lally, le Colonel Kennedy qui a presque entièrement perdu la vûe, & une certaine Madame de Vaux : ce qui me fait croire que partie de l'Escadre au moins fait voile pour les Isles. On assure qu'ils n'ont point débarqué de troupes réglées, mais seulement 400 Matelots Volontaires Européens, & 200 Caffres : qu'ils avoient apporté peu d'argent, & que les diamans pris sur le *Granatham* avoient été déposés à *Pondichery*.

Notre perte est considérable (moins grande cependant

dant que celle de l'ennemi. ) Cent-dix-huit des nôtres ont été tués dans le combat, 66 sont morts depuis de leurs blessures. Cent-vingt-deux restent blessés dangereusement, & 263 ont espérance de guérison. Ainsi le total des morts & des blessés est de 569. . . . Officiers & Matelots tous se sont comportés avec bravoure, & par leur intrépidité ont forcé à la retraite un ennemi beaucoup supérieur. Tout ce que je fais de nos troupes à terre, c'est que le Major Brereton a attaqué les François dans le Village de *wandewash*, dont il s'est trouvé le maître pendant plusieurs heures, mais qu'il a été ensuite rechassé avec perte.

Ceci est un nouvel échec pour les armes Britanniques dans l'Inde. Des nouvelles postérieures à la relation de Mr. Pocock, qui n'y a rien oublié pour faire connoître qu'il a fait son possible dans le combat donné, causent assez d'inquiétude. Elles sont dattées du 2. Novembre. On y fait quelques détails omis par l'Amiral, qui ne rendent point sa cause meilleure; on en fait également du combat de *Wandewash*, où le Major Brereton a été battu, & elles portent que Mr. de Buffi, Officier François, avoit marché à la tête de huit cens Européens & d'un grand Corps d'Indiens, & qu'on craignoit beaucoup pour cette partie de l'Inde. Six semaines après l'action du 10. Septembre, l'Amiral Pocock a été joint par l'Amiral Cornish, qui lui amenoit le renfort de quatre Vaisseaux du Roi, dont le moindre est de 50 canons, qui firent voile d'Europe au mois d'Avril de l'année dernière. Si alors l'on avoit pû joindre l'Escadre Française, ç'auroit été, dit-on, un grand coup. L'Amiral Pocock revient en Angleterre; il y est sans doute rappelé. L'Amiral Stevens lui succède dans le commandement de l'Escadre, & il doit

*des Princes &c.* Juillet 1760. 59

doit être joint par l'Amiral Baldane avec un renfort de quatre Vaisseaux de Ligne, qui ont fait voile de *Plymouth* au mois d'Avril de cette année. La supériorité sera pour lors du côté des Anglois dans l'*Inde*, comme on le compte, si les François n'y ont pas fait passer de leur côté des Vaisseaux partis de leurs Ports, & dont la route n'est pas bien éclaircie jusqu'à présent.

A ces desagréables nouvelles il y a à ajouter celle, que les munitions & marchandises appartenans à cinq Vaisseaux de la Compagnie Angloise des Indes ont été consumées par le feu à *Canton* dans la *Chine*, & que la charge déjà prête de deux autres Vaisseaux de la même Compagnie, y a pareillement été réduite en cendres.

V I. Le Comte de Fuentes, Ambassadeur d'Espagne, est arrivé à *Londres* le 24. Mai avec une suite brillante & nombreuse. Il n'y a honneurs qu'on ne lui ait rendus, par ordre de la Cour. Depuis *Douvres* jusqu'en cette Ville des détachemens étoient à certaines distances pour l'escorter. Il eut sa première audience du Roi le 27. , introduit auprès de Sa Majesté par le Duc de Newcastle; il y présenta ses Lettres de créance, notifia l'avènement du Roi son Maître au Trône de la Monarchie d'Espagne, & fit offre de la médiation de Sa Maj. Catholique entre les Puissances belligérantes. Le Marquis d'Abreu, qui jusques là avoit rempli les fonctions de Ministre de la Cour de *Madrid* à *Londres*, eut le même jour son audience de congé du Roi. Finissons cet article par le compte rendu à l'Hôtel de l'Amirauté des prises Angloises faites par les François, seulement depuis le

10. Mars jusqu'au 10. Juin de cette année; on ne le croiroit pas, si les Papiers publics de *Londres* ne portoient eux-mêmes cet article. Il est donc reconnu, que les François ont fait en deux mois 202 prises Angloises, dont 32 en Mars, 47 en Avril, 80 en Mai, & 43 dans les dix premiers jours de Juin. Perte bien surprenante pour une Nation qui n'eut jamais des forces maritimes aussi grandes qu'à présent, puisqu'on lui compte 414 Vaisseaux ou Frégates & autres Navires bien armés, sur le compte de l'Etat & enregistré sur l'Armement royal.

**IRLANDE.** Le Parlement de ce Royaume assésié depuis plusieurs mois s'est séparé comme celui d'Angleterre. Le Duc de Bedford, Viceroi, y mit fin le 24. Mai, & le prorogea jusqu'au 16. Juillet par un Discours dont voici la teneur.

MYLORDS ET MESSIEURS.

*Les Chambres ayant terminé les affaires qui demandoient leur session, & la saison vous apellant dans vos Provinces, vous allés faire à vos commettans & à vos compatriotes un récit bien agréable des mesures que vous a ez prises pour affermir les anciennes loix, & pour en établir de nouvelles. Il n'y a point à douter que les unes & les autres ne soient ponctuellement exécutées; puisque vous veillerez vous mêmes pour empêcher que l'effet n'en soit étudé. Il n'y a point de meilleur garant de la félicité d'une Nation libre que sa soumission aux loix: on doit espérer d'autant plus celle des peuples de ce Royaume, que leurs loix sont l'ouvrage de l'unanimité de leurs Représentans. Souffrez donc que j'insiste sur ce point, & que je vous réitere que l'Irlande ne sera heureuse unie à l'Angleterre, qu'en proportion de sa fidélité à ses loix. Avec l'obéissance aux loix, le Commerce fleurira, les Manufactures se perfectionneront & se multiplieront, l'Agriculture sera encouragée: enfin tous les Arts seront cultivés à l'ombre de*

des Princes &c. Juillet 1760: 61

*La paix qui produira l'abondance générale. Il ne sera plus mention d'émeute ni de tumulte. On ignorera l'oppression & la violence.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

*Sa Majesté regarde comme une preuve de votre attachement à sa personne, & de votre zèle pour le Gouvernement, l'empressement avec lequel vous avez pourvu par des Subsidés extraordinaires à la défense de ce Royaume, j'ai ordre de Sa Majesté de vous en remercier. J'espère que la voye que vous avez prise pour établir le crédit public conduira au but proposé, en créant cette circulation si nécessaire pour le commerce du Royaume.*

MY LORDS ET MESSIEURS.

*Je vous dois la plus vive reconnoissance pour la confiance que vous avez mise en moi, quant à l'administration des deniers publics. Je vous prie d'être persuadés que je mettrai tous mes joins à soutenir l'idée que vous avez prise de moi. . . . J'aurai autant de plaisir qu'il est de mon devoir, de mettre sous les yeux de Sa Majesté le zèle, l'affection, le courage, que vous avez témoigné, &c.*

H O L L A N D E.

Les Etats Généraux ont rendu le 2. Juin un Placard au sujet des espèces d'or. Il renouvelle & amplifie celui de 1750. L'article premier porte défense de contraindre personne à recevoir telles pièces d'or que ce soit en paiement, pièces étrangères ou pièces nationales, cordonnées ou non cordonnées, sous peine de confiscation de toutes ces espèces & de 150 florins d'amende par chacune d'icelles. Il est libre néanmoins aux Négocians de changer & de vendre ces espèces, comme ils le jugeront à propos. Dans l'article second il est porté que  
tout

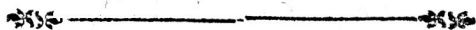
tous ducats au-dessous de 72 grains & demi de poids seront mis au billon, & que quiconque, après la publication de ce Placard voudra forcer quelque créancier à en accepter de semblables en paiement, sera condamné à une amende qui surpassera de dix fois la valeur des ducats qu'il aura voulu faire recevoir. Par le troisième article il est ordonné, sous les peines portées par le premier, de se défaire de ces espèces billonnées. Le quatrième & dernier défend d'appendre à la balance comme ci-devant, en pesant les espèces d'or, deux grains à raison de dechet, avec ordre de se pourvoir chez l'Étalonneur-Général, de nouveaux poids de 72 grains & demi. Placard qui paroïssoit des plus nécessaire, & dont nous rapportons la substance pour l'intérêt que peuvent y avoir les Négocians étrangers.

Les sujets de la République ne verront vraisemblablement qu'à la paix une fin à leurs affaires contentieuses sur les prises de leurs Navires faites par les Anglois. Tout ce qu'ils obtiennent de l'Amirauté Britannique sur leurs plaintes, c'est de pouvoir racheter les Bâtimens dont ils demandent la restitution. Aussi s'écrie-t-on dans les Provinces de l'Union, que la plus rude guerre n'auroit pas causé plus de perte aux Négocians que la neutralité présente. Voilà les nouvelles de ce pays; mais il y en a peu d'autres qui lui ait été plus agréable que celle de l'arrivée récente dans les différens Ports de la République, de dix-neuf Vaisseaux bien chargés venant des *Indes* : car, comme on ne parle plus de paix entre les Puissances en guerre, il n'est plus question également d'une Place de ces Provinces pour la tenuë d'un Congrès.

*des Princes &c. Juillet 1760. 63*

Le Marquis de Grimaldi, Ambassadeur d'Espagne, a notifié dans la forme ordinaire aux États Généraux, l'avènement du Roi Don Carlos au Trône de la Monarchie Espagnole. Il a été complimenté à ce sujet par le Président de semaine.

Le prétendu Comte de St. Germain, dont nous avons fait mention le mois passé, est revenu de *Londres en Hollande*. On l'a vû à *Rotterdam* vers le milieu du mois de Mai, cherchant à s'embarquer pour gagner *Embsen*, & y trouver un azile.



Nous n'avons rien à marquer des *Pays-Bas* de l'une & de l'autre domination qui intéresse beaucoup l'étranger.

Le Sérénissime Duc Charles de Lothaine, Gouverneur Général des *Pays-Bas Autrichiens*, s'est mis en route de *Bruxelles* pour *Vienne* le 21. Juin avec une petite suite, prenant par *Luxembourg*. Il y arriva le même jour à dix heures & demie du soir, alla descendre au Refuge de l'Abbaye de St. Maximin, y trouva une table préparée, à laquelle furent admis Messieurs les Abbés de St. Maximin, d'Echternach & d'Orval, Mr. le Président du Conseil Provincial, & divers Seigneurs de l'Etat & autres qui étoient pour lors assemblés en cette Ville. Le 22. à sept heures & demie du matin Son Altesse Royale se remit en route accompagnée dans sa Chaise de poste du Marquis de Villanova l'un de ses Chambellans, & en des Voitures particulières, par d'autres Seigneurs qui sont allés

allés avec Elle jusqu'à *Treves*, & y ont eu l'honneur d'être encore de la table chez le Baron de Boos, Gouverneur de cette Ville. Le Sérénissime Duc a continué le même jour son voyage en avant.

Nous apprenons de *Liège* un dessein horrible, mais heureusement decouvert lorsqu'il touchoit au point de son exécution. Il ne tendoit pas moins qu'à mettre le feu a tous les magazins de grains, de farines, de fourrages, que les François ont le long de la *Meuse* dans la proximité de cette Ville.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

**R**ATISBONNE. Le Baron de Plotho Ministre Electoral de Brandebourg, a fait remettre le 22. Mai aux Ministres des Princes & Etats à la Diète un Mémoire de la part du Roi de Prusse, mais sans date de l'endroit d'où il a été écrit. C'est une réponse au Décret Impérial sur la demande des Mois Romains que nous avons donné le mois passé. C'est une Pièce chargée de telles expressions, qu'elle ne peut pas être portée à la Dictature publique, supposé qu'on la destine à y être remise. Sa Maj. Prussienne y essaye d'irriter les Princes & Etats contre l'Empereur, qui leur demande des contributions volontaires conformément aux loix & aux usages de l'Empire, & qui leur donne le choix de les fournir en nature ou en argent.



*des Princes Ec.* Juillet 1760. 63

Argent. Enfin, c'est une espèce de déclaration de guerre contre tous & un chacun des Etats qui remplissent ce qui est porté par la Résolution arrêtée à la Diète le 17. Janvier 1757. Pièce d'ailleurs très-longue, mais digne de remarque en ce qu'elle reproche avec aigreur au Chef suprême de l'Empire, que le Conseil Aulique se mêle des affaires intérieures des Cercles & du Département militaire, tandis que ce Monarque combat pour l'existence même du Corps Germanique, pour le recouvrement de sa liberté & de sa dignité. Telle est la diversion qu'on présente. La Pièce mal cousüe ne mérite place que dans les feuilles périodiques de *Berlin*. Tandis qu'elle paroissoit, on en vit une autre de Mr. Benoît, chargé des affaires de la Cour de *Berlin* auprès du Roi & de la République de Pologne, datée de *Varsovie* le 27. Mars. C'est une réponse au Mémoire du Vice-Chancelier du 18. du même mois, que nous avons aussi rapporté dans notre dernier Journal, page 455. Elle a huit articles, dont les trois premiers contiennent une rétorsion vague des plaintes du Sénat Polonois sur la lésion de la neutralité & du commerce de la Pologne par les Armées Prussiennes. Il est dit dans le quatrième que le Roi de Prusse a plus à se plaindre du Magistrat de *Dantzic*, que ce Magistrat du Sr. Reimer, Résident de Sa Majesté. Le cinquième article donne un démenti à tous ceux qui décrivent les nouvelles monoyes Prussiennes, & l'on titre de calomnie noire tout ce qui se dit à leur désavantage. Le sixième porte, pour raison de l'enlèvement du Prince *Sulkowski*, l'utilité qui en revenoit au Roi de Prusse. Dans le septième

on reclame le Traité de *Welaun*, qui ferme le passage par la Pologne aux ennemis de la Prusse, & qui permet à Sa Majesté Prussienne d'aller à leur rencontre en cas de nécessité. Le huitième & dernier article justifie le Manifeste du Comte de Dohna d'une manière remarquable. « Ce Général, y dit-on, n'a invité les Nobles Polonois à se ranger sous ses Drapeaux, que parce que le quinziesme article du même Traité de *Welaun* l'y autorisoit, & parce que ces Gentilshommes, nés leurs maîtres, pourvu qu'ils ne s'arment pas contre leur Patrie, sont en droit de combattre où ils veulent, & quand ils veulent. » Pièces l'une & l'autre vraiment d'un goût particulier.

Passons maintenant aux Armées, quoique jusqu'à la mi-Juin elles ne montroient encore, autant qu'il y en a en campagne, que les dispositions faites de toutes parts pour se porter les coups d'éclat qui doivent mettre fin à la guerre. Les Corps séparés des deux grandes Armées campées en *Saxe*, les préparent. Ils ont commencé des opérations qui y conduisent & des marches qui les annoncent. Elles se font seulement depuis le mois de Juin : car dans tout le mois de Mai il n'y a eu que tranquillité & inaction dans les divers campemens. L'offensive a déjà commencée sérieusement par le Général de Laudohn de l'Armée Impériale & Royale Autrichienne. A la tête de son Corps d'Armée augmenté jusqu'à près de 50000 hommes, assemblés & faisant halte vers *Königsgratz* en *Bohème* depuis quelque-tems, ce Général s'est mis en marche le soir du 29. Mai pour la *Silese* & le Comté de *Glatz*; & marchant toute la nuit & la matinée du lendemain sans s'arrê-

ter,

*des Princes &c.* Juillet 1760. 67.

ter, il est arrivé le 30. à trois heures après-midi aux gorges de *Wartha* & de *Silberberg*. Il avoit fait passer tous ces défilés à tout son monde pendant la nuit & une partie du jour suivant; de sorte que le 31. son Armée a été campée dans les environs de *Franckenstein*. Le Général de *Draskowitz*, & le Lieutenant-Général de *Woitfersdorff*, de la même Armée, ont marché pareillement avec les Corps qui sont à leurs ordres : le premier a poussé jusqu'à *Weidenau*, & a occupé *Ottmachau*; le second s'est porté à *Tranténau*.

Dès le 27. le Général de la Mothe-Fouquet, qui commande un Corps de l'Armée Prussienne en *Silésie*, avoit fait avancer le Général le Noble sur *Landshut*; mais jugeant que le Général de *Laudohn* pouvoit avoir formé un dessein sur ce poste qu'il ne croyoit pas tenable, il a fait arrêter le Détachement de Mr. le Noble à *Freyberg*, & ordonné encote d'autres manœuvres pour se retirer de *Landshut*. Le Général *Goltze* s'est trouvé dans ce tems prévenu aux défilés par Mr. de *Laudohn* : deux Bataillons qu'il envoyoit pour les occuper avec quelques Escadrons de Hussars, ont été obligés de rebrousser chemin. Un de ces Bataillons vouloit se jeter dans *Neiss* pour y renforcer la garnison; mais le Général de *Nauendorff* qui étoit à *Kleitsch* avec l'avant-garde, ayant été informé de la marche, s'est mis à ses trouffes avec 300 Dragons de *Saxe-Gotha* & 80 Hussars, & l'a atteint. L'Infanterie lui manquant, il n'a pû que presser le Bataillon Prussien sur sa droite pour l'obliger de changer de route. Il y a eu de part & d'autre quelques hommes tués &

blesés dans cette rencontre. Enfin le Général Fouquet a bien manœuvré pour faire sa retraite de *Landshut*. Il s'est ensuite posté sous *Schweidnitz* avec une Armée, que les renforts qu'il a reçus du Prince Henri portent à plus de 20 mille hommes. Il n'attendoit point le Général de Laudohn par les défilés de *Wartha* & de *Silberberg*, ou du moins il comptoit d'avoir toujours le tems de l'y prévenir : mais le succès pour Mr. de Laudohn dépendant d'une marche forcée, il avoit donné des Croates en croupe à ses Cavaliers, & pendant six heures il les a fait aller au grand trop des chevaux. De cette diligence est arrivé la prise d'un gros magazin établi à *Franckenstein*, & que les Prussiens n'ont pas eu le tems de bruler : de-là aussi la retraite de Mr. Fouquet de l'important poste de *Landshut* qu'il a abandonné le 5. Juin, & dont le Général de Wolfferdorff s'est emparé avec un Corps. Présentement tout le Comté de *Glatz*, ensuite de la marche savante de Mr. de Laudohn, est occupé par les troupes Impériales & Royales Autrichiennes; & ce Général a sa communication assurée avec le Général Draskowitz. Depuis qu'il a pénétré en *Silesie*, les Prussiens ont encore abandonné un bon poste qu'ils avoient à *Lauban* sur la *Queiss*; ils ont aussi évacué *Lævenberg*, & se sont retirés de *Punz-lau*. Là-dessus le Général Beck a passé la *Queiss* avec son Corps, & s'est ouvert la communication avec le Général de Laudohn, qui a marché le 7. Juin de *Franckenstein* à *Pischwitz* près de *Wanssen*, pour être en état d'inquiéter *Brieg*. Il a fait bloquer *Glatz*, & marcher l'artillerie nécessaire pour en faire le siège. Cependant on comptoit alors qu'il ne tenteroit rien de considérable

considérable avant d'avoir serré encore mieux le Général Fouquet dans la position qu'il avoit prise sous *Schweidnitz*. Le Général Jahnus est à *Dietersbach & Ruppertsdorff* avec deux Bataillons de Croates, quatre Compagnies de Grenadiers & quelque Cavalerie.

Le Prince Henri avec son Armée entre *Sagan & Sorau* au-delà du *Bober*, envoyoit dans ces tems en *Silesie* les troupes dont il croyoit pouvoir se passer. Le Roi de Prusse ne faisant pas encore de grands mouvemens avec son Armée, paroissoit pour lors ne les diriger qu'en défensive sur ceux du Maréchal de Daun, qui a fait avancer une partie de la sienne vers *Königsbruck*, à trois miles de *Dresde* & à six miles de *Meissen*.

Il y eut le 2. Juin une petite action à *Nichtwitz* en *Saxe* entre un Détachement commandé par le Général Autrichien de *Lasci* & un Corps Prussien cantonné vers l'*Elbe* & composé du Régiment de *Ziethen Hussars*, avec un Détachement de celui de *Kleist*. Ceux-ci faisoient des courtes pour le recouvrement des contributions. Les Prussiens attaqués ont tenu bon quelque-tems. Le monde tomboit assez de part & d'autre pour le nombre dont étoient ces Détachemens. Celui des Prussiens étoit commandé par un Major nommé *Zetmar*, qui a fait ce qu'il lui a été possible de faire dans cette rencontre. Après avoir bien bataillé il s'est retiré sur *Torgan*, laissant sur la place environ 250 hommes tués & blessés, outre 123 Soldats avec un Lieutenant & deux Cornettes qui ont été faits prisonniers. Le détachement de *Mr. Lasci* a perdu en morts & blessés environ cent hommes. Au retour de cette petite bataille, on a

coulé à fond deux Batteaux qui étoient sur l'Elbe chargés de farine & d'avoine pour les Prussiens, & brûlé un troisième.

L'Armée de l'Impératrice de Russie, préparée, comme les autres qui sont opposées à celles du Roi de Prusse & de ses alliés, à des événemens de mise. Elle a passé la *Vistule*. Le Général de Soltrikoff y est de retour. Le Général-Major de Tottleben a repris le Commandement du Corps de troupes légères qui étoit à ses ordres & qui faisoit l'avant-garde de l'Armée Russe destinée pour la *Pomeranie*. Ce Général n'avoit ni demandé ni reçu sa démission, & ce n'a été que par *interim* que le Général Frieden en a été chargé. Mr. de Tottleben n'a point tardé de faire sentir son retour aux Prussiens en attaquant *Belgard*. Après deux assauts vigoureux, il a remis la partie à une autrefois, & il s'est rabattu sur *Coslin* qu'il a pris par capitulation. La garnison est sortie avec les honneurs militaires. Au reste les Russes marchent partagés en plusieurs Corps de différente force. Le Général Brown qui en a un considérable à ses ordres, paroît devoir débiter par le siège de *Kolberg*: Place d'importance & avec un Port, d'où se faciliteroit l'approvisionnement de l'Armée des Russes & leur donneroit l'aisance de la renforcer en cas d'échec.

Pour l'Armée Suedoise en *Pomeranie*, elle est dans un très-hon état & en bonne disposition d'agir aussi de son côté. Elle n'attend, pour ouvrir la campagne, que le commencement des opérations de l'Armée Russe. Le Général de Lantingshausen qui la commande, étoit dans les premiers jours de Juin sur son départ de *Stralsund*, d'où il a fait partir un magnifi-

que

*des Princes &c. Juillet 1760. 71*

que train d'artillerie pour le Camp. L'Armée Prussienne dans ces quartiers est aux ordres des Généraux de Forcade & de Stuttersheim. Elle peut aller à 20000 hommes, partagés comme elle est, en deux Corps. A une troisième visite que le Général de Tottleben est venu faire à *Belgard*, Mr. de Forcade s'est retiré jusqu'à *Naugard*. Voilà tout ce qui se présente jusqu'au 15. Juin à marquer des Armées qui vont recommencer des opérations en *Pomeranie*.

Les Armées, qui couvrent les campagnes depuis le mois de Mai vers le *Rhin*, le *Meyn* & autres rivières, sont, comme toutes les autres dont on vient de parler, sur le point d'ouvrir leur campagne par des actions également sanglantes & d'éclat, étant conduites par les trois grands Capitaines, qui les commandent avec autant de valeur que d'expérience & de sagesse. Elles forment ensemble un nombre de combattans qui passe celui de 270000, & qui tous paroissent dans une espèce d'impatience de voir la saison s'avancer & de ne pas en venir encore à des batailles de marque, mais seulement que tout s'y dispose, par des manœuvres étudiées, de petits chocs, des marches & autres mouvemens. Il s'en fait à la vérité journellement de tous côtés, & dans tous les Corps séparés des diverses Armées, mais nous les passerons comme un détail autant que superflu, pour ne rapporter que ce qui s'en présente d'essentiel.

Les troupes de l'Armée d'Empire aux ordres du Prince Palatin de Deux-Ponts, ont été rassemblées en deux Camps, l'un à *Staffelstein* & l'autre à *Culmbach* avec le Quartier-Général établi au premier de ces endroits le 3. Juin. Il a depuis été transféré à *Hoff* sur la *Saale*.

*Armées du Rhin,*

Ses Corps avancés marchent en *Saxe*, avec ordre de combattre ceux que le Roi de Prusse voudroit leur opposer. Il n'y a de ce côté que le Général Salmon des Prussiens avec un Colonel & un Partisan, qui ensemble n'ont pas dix mille hommes.

Le Duc Ferdinand de Brunswick s'est campé aux environs de *Fritzlar* dans la *Basse Hesse*, son aîle gauche s'appuyant à cette Ville, & sa droite à *Niedermelrich*. Il étoit encore le 18. Juin dans cette position ; mais son Armée a été diminuée des Régimens de Holstein & de Finckenstein, Dragons, que le Roi de Prusse a rappelés à la sienne en *Saxe*. L'une de ses expéditions a été de faire surprendre le poste de *Butzbach* le 25. de Mai par Mr. de Luckner, Général-Major, avec un détachement de ses Hussars & de quelques autres troupes légères. Les Dragons François de Caraman, ont néanmoins soutenu l'effort, ont favorisé la retraite du reste de ce poste dans les Bois, & n'ont cependant perdu qu'une cinquantaine des leurs. Après s'être assez long-tems chamaillés, le Corps des Alliés s'est replié & a passé la *Lahn*. L'autre coup ordonné par le Duc de Brunswick regardoit encore l'infortunée Ville de *Fulde*. Il y fit entrer le 29. quatre mille hommes, commandés par le Prince héréditaire de Brunswick. Cette Ville sans défense par la retraite de la garnison Française, a eu la plus criante des visites. Les Alliés ont achevé d'en ruiner les habitans. Jusqu'au Château inclusivement tout a été mis au pillage. Les portes & les fenêtres des maisons ont été brisées. L'expédition a fini à l'approche d'un petit Corps de François, que le Comte de Vair avoit ras-

semblé.



semblé. Les Hannoveriens, quoique supérieurs en nombre, se retirèrent; ils firent halte en plaine, plaçant deux canons qu'ils avoient sur les hauteurs d'*Eischen*; mais suivis de la petite troupe de Mr. de Vair, qui ne consistoit qu'en 82 Cavaliers placés à l'appui de 172 Fantassins, ils ont regagné *Schlitz* d'où ils étoient venus. La crainte que ce peu de François ne fût que l'avant-garde d'un Corps nombreux, leur a fait prendre le parti de la retraite. Elle leur a coûté une cinquantaine d'hommes tués & prisonniers. Les blessés ils les ont emmenés sur plusieurs chariots. Les François ont eu de leur côté une vingtaine de morts & de blessés. En se jettant dans l'Evêché de *Fulde* le Prince de Brunswi h avoit en vûë d'en tirer des contributions & de couvrir le détachement qui passoit à l'Armée du Roi de Prusse; ce qui lui a réussi: mais les excès commis dans *Fulde* ne font nul honneur au Corps qu'il commandoit en ce moment.

L'Armée du Roi Très-Christien aux ordres du Maréchal Duc de Broglie est sur le point de présenter bientôt un coup digne de cet habile & prudent Général. Elle est toute entière en mouvement des quartiers de cantonnemens qu'elle a occupés en diverses distances de *Frankfort-sur-le-Meyn*, où Mr. le Maréchal a conservé son Quartier-Général jusqu'à présent. Le Prince de Condé y est arrivé; & tout ce qu'il y a d'Officiers de distinction de service pour cette campagne sont venus le joindre dans cette Ville, & prendre ses ordres. On compte que la grande marche aura commencé de son côté le 21. Juin, & que le siège du Château de *Dillembourg* sera la premiere opération. Le

Comte

Comte de Guerchy, Lieutenant-Général, qui est à la tête d'un Corps à *Ackerbourg*, doit en être chargé.

Quant aux Colonnes qui forment le Corps d'Armée qui est au Commandement du Comte de Saint Germain, Lieutenant-Général, elles ont commencé de s'ébranler dès le 18. de Mai, & sont allé camper entre *Steinberg* & *Meurs* au-delà du *Rhin*. Le 30. elles étoient à l'autre rive de ce Fleuve vis-à-vis de *Dusseldorp*. Mr. de St. Germain a laissé du côté de *Cleves* & de *Wesel* un Corps assez nombreux de Cavalerie & d'Infanterie, pour y assurer le transport des vivres & des munitions qui viennent de Hollande, ainsi que pour mettre à l'abri de toute hostilité cette partie du *Rhin*. Le 16. Juin l'Armée partit des environs de *Dusseldorp*, & campa le lendemain à *Mulheim* sur la *Roer*, d'où elle s'est porté le 20. à *Dortmund*, & y étoit encore le 22. On passe ici comme peu intéressant sur le récit des marches qu'ont faites les Corps divers qui composent cette Armée du Comte de St. Germain : elle fait la Réserve de la grande Armée. Dès le 3. Juin le Corps de Mr. Fischer avoit marché en avant, ayant avec lui les travailleurs pour ouvrir les routes, & l'on dispo-  
soit pour lors à *Wesel* tout l'attirail nécessaire pour faire des sièges : 36 mille bombes y étoient venuës de France. Le Prince Xavier de Saxe commande tous les Corps Saxons qui font un Corps très-beau & très bien équipé de l'Armée du Duc de Broglie. A l'égard des troupes de Wirtemberg, elles sont retournées dans leur pays. Mais cette retraite ne fait rien perdre à l'Armée Françoisé qui, étant assez nombreuse, peut facilement se passer de ce Corps de neuf  
mille

*des Princes &c.* Juillet 1760. 78

mille hommes; d'ailleurs il n'étoit pas absolument aux ordres du Maréchal-Duc.

Nous finirons cet article de l'Armée Française en marquant, que Mr. le Maréchal est parti de *Francfort* le 20. & est arrivé au Quartier Général le 21. ; que l'avant-garde est composée de la Légion Royale de tous les Grenadiers, de toutes les Compagnies de Chasseurs, de seize de Volontaires par Bataillon, de tous les Dragons, des Catiniers, & de toutes les troupes légères, Hussars & Régimens de Volontaires. Avant-garde, par conséquent bien formidable, & dont on doit apprendre bientôt quelques grands coups. C'est à ce récit succinct de ce qui y prépare que nous nous en tiendrons pour ce mois-ci.

HANAU. Les François ont remis en liberté tous les Otages de cette Ville dont ils s'étoient assurés il y a quelque tems, & fait présent à la Régence de la nouvelle contribution qu'ils lui avoient imposée. Trait de bonté dont on a eu soia de faire les remerciemens convenables.

VIENNE. Les grands préparatifs pour le mariage de l'Archiduc Joseph avec la Princesse de Parme se continuoient sans relâche. Le Prince de Lichtenstein se rend en Italie pour l'épouser par procuration. Rien n'est plus superbe que ses Equipages qui ont pris les devans sur lui. Plus de 200 personnes font la suite de cet Ambassadeur.

Les Princes Royaux de Pologne & Electoraux de Saxe, qui s'étoient rendus à *Vienne* & y ont fait séjour, sont à l'Armée du Maréchal Comte de Daun.

L'Impératrice-Reine Apostolique a institué une Procession qui se fera à perpétuité tous les  
ans

ans à *Schonbrunn* le Lundy de l'Octave de la Fête-Dieu. Elle se fit le 9. Juin pour la première fois. Toute la Cour y a assisté. Les Conseillers d'Etat & les Grands Officiers avoient des flambeaux. Le Vénérable étoit porté par l'Archevêque de Vienne, suivi par Leurs Majestés Impériales, par les cinq Archiducs, & les huit Archiduchesses. Après la Procession la grande Messe fut chantée & célébrée par l'Archevêque.

Il n'y a rien de remarquable à rapporter des Cours de l'Allemagne, non-plus que de celles du Nord.

L'Electeur de Cologne est de retour de la Cour de Baviere à sa résidence ordinaire de *Bonne* depuis le 3. Juin.



### M O R T S.

Le Comte Nicolas-Louis de Zintzendorff, Seigneur de Pottendorff & d'autres lieux, est décédé à *Herrnhut* le 9. Mai, dans la soixantième année de son âge. Les Frères Moraves, connus sous le nom d'*Herrnhutes* lui doivent l'origine de leur secte. Il en étoit le Chef. Il leur a fait des établissemens dans plusieurs Etats de l'Europe, entre-autres à *Zeist*, Village près d'*Utrecht*. Mais le chef-lieu il l'a mis sur une de ses Terres.

Jean Emo, Procureur de St. Marc, est mort le 13. à *Venise* dans la 90me. année de son âge. Ce Noble Vénitien a rempli les postes les plus éclatans & les plus pénibles de cette République.

Le Prince Jérôme Hostandus de Radzivil, Enseigne du Grand Duché de Lithuanie, a payé le même tribut dans son magnifique Palais de *Bialla* près de *Lublin*. Il n'avoit que 46 ans, & avoit eu trois femmes, dont il répudia les deux premières : la troisième sa doüairière, est née Palatine de *Czernichow*, Comtesse de *Burgurski*.

Jeane-Elisabeth, Doüairière de *Christian-Auguste* Prince d'*Anhalt-Zerbst*, sœur du Roi de *Suede* & mère de la Grande Duchesse de *Russie*, est morte le 30. Mai à *Paris*, où elle s'étoit retirée depuis deux ans, à l'occasion des troubles qui regnent en *Allemagne*. Cette Princesse n'étoit que dans sa quarante-huitième année. Son Corps sera transporté en *Allemagne* pour y être inhumé dans le tombeau de la Maison d'*Anhalt-Zerbst*.

*Naissance.* La Princesse *Marie-Louïse-Eleonore* de *Hesse-Rhinfels*, épouse du Prince *Maximilien* de *Salm-Salm*, accoucha heureusement d'un Prince le premier Juin à *Hochstraten*.

F I N.

---

On nous a remis depuis peu quelques Brochures bien écrites pour en faire usage ; mais dont la principale est *l'Incrédulité combattue par le simple bon sens. Essai Philosophique par un Roi*. Nous ne ferons que l'annoncer ce mois-ci. C'est une seconde édition de ce petit Ouvrage qui ne fait que sortir de dessous presse, mais beaucoup mieux travaillée & plus exacte que la première. Voici ce qu'en dit l'Editeur par

un Avertissement qu'il met à la tête de la Brochure.

Un Souverain qui , à l'âge des Patriarches , fait les délices de sa Cour & l'admiration de ses Sujets , venoit d'entendre la lecture d'un Ouvrage philosophique qu'on lui vantoit beaucoup : ce Prince n'en pensa pas tout à fait de même , il entreprit de le réfuter ; sur le champ il prend la plume , & trois jours après il communiqua son Manuscrit à un de mes amis qui en tira copie ; c'est cette copie que je me hâte de donner au Public : on y verra dans son d.shabillé ( si je puis parler ainsi ) le génie d'un Auteur qui sur le Trône honore l'humanité par ses connoissances , ses sentimens & ses vertus. Croira-t on qu'un pareil Ouvrage a pû être fait dans trois jours par un Prince si avancé en âge , & fort occupé de tous ses devoirs ? Cependant le fait m'a été attesté par des gens dignes de foi , & on peut encore s'en assurer en consultant de grands Officiers & de dignes Magistrats qui ont l'honneur de servir & le bonheur de voir tous les jours ce Monarque bienfaisant.

N'ayant point parlé de la premiere édition qui doit le céder à celle-ci , nous donnerons la seconde édition dans nos Journaux suivans.

---

Dictionnaire de Droit canonique & de pratique Bénéficiale , conféré avec les Maximes & la Jurisprudence de France ; c'est à-dire , avec les Usages & Libertés de l'Eglise Gallicane , la Pragmatique , le Concordat les Ordonnances , Edits & Déclarations des Rois de France , les Arrêts des Parlemens & du Grand Conseil , les saines Opinions des Auteurs François , & la pratique des Officialités. Le tout mis dans un ordre qui donne

une connoissance exacte des Canons de Discipline, des Usages de la Cour de Rome, des Pais d'obédience & des Pais libres, de la Pratique & des Regles de Chancellerie, de la forme des Provisions qui en émanent pour ce Royaume, des Indults, des Expectatives, des Exemptions, de la Hiérarchie Ecclésiastique, des Droits & de l'Autorité du Pape en France, & généralement de tout ce qui peut regarder dans le Droit Canonique, les biens & la police extérieure de l'Eglise, par Mr. D \* \* \* Avocat en Parlement. A Paris, chez Henry-Joseph Joly Imprimeur-Libraire.

On souscrit à Nancy chez George Henry, Libraire du Palais, Ville-neuve, proche la porte Royale. On pourra souscrire aussi aux mêmes conditions chez l'Imprimeur de ce Journal.

Le format sera *in-quarto* en deux Volumes d'environ 800 pages chacun caractère de *Petit-Romain*, à l'instar du Dictionnaire du Droit Civil & de la Pratique de Mr. de Ferrieres. Reste à prescrire les conditions des Souscriptions.

On a fixé le prix de l'Ouvrage à 14 livres de France en feuilles pour les Souscripteurs, qui en remettront 6 à présent, & les 8 livres restant en recevant les deux Volumes, qu'on livrera dans le courant du mois de Septembre prochain. On n'aura que jusqu'au 15. d'Août exclusivement pour souscrire. Ceux qui voudront se procurer l'Ouvrage sans prendre la voye de Souscription, le payeront beaucoup plus cher.

L'envoi du *Prospectus* adressé au Libraire, ayant été oublié, & ayant conséquemment occasionné du retard, on avertit Mrs. les Souscripteurs que c'est pour cette raison qu'ils seront reçus à souscrire jusqu'au 15<sup>me</sup>. d'Août.

On nous prie d'annoncer dans ce Journal, que le Lundy 7. du présent mois de Juillet vers les neuf heures du matin, se vendront les Forges & Fourneaux, Usines & dépendances de *La Soye*, dans la Prévôté de Chiny, au plus offrant, & ce par adjudication, sauf quinzaine. Cette vente se fera à *Ixel*, lieu situé dans la proximité, où les amateurs pourront se rendre.

En finissant ce Journal, nous apprenons la défaite du Corps d'Armée Prussienne, commandé par le Général Fouquet. Il étoit d'environ 20 mille hommes. C'est un nouveau coup du valeureux Général de Laudohn, donné près de *Landsbut en Silese*, & sous lequel sont tombés à son pouvoir Mr. de Fouquet & quatre Généraux avec lui qu'il a fait prisonniers de guerre. La nouvelle de cette action nous est venue hier 30. Juin. Elle fut apportée de *Dresde* le 27. au Comte de Pergen, Ministre de la Cour Impériale de Vienne auprès du Cercle du *Bas-Rhin*, résident à *Francfort-sur-le-Meyn*. Le détail de cette victoire, que nous n'avons pas encore, se trouvera dans notre Journal prochain. Ce n'en est ici que l'annonce.

Le Roi de Prusse ayant passé l'*Elbe* le 15. Juin, & le Maréchal de Daun en ayant fait autant le 16, on s'attend aussi à tout moment à une grande action de ce côté, & à une autre vers l'*Oder*. Les Russes s'en approchant, le Prince Henri a marché vers ce Fleuve, & le 15. Juin il est arrivé à *Francfort-sur-l'Oder*.